

Histoire et Archéologie spadoises.

Villa royale Marie-Henriette

SPA.

BULLETIN TRIMESTRIEL



Mars
2004

Bureau de dépôt 4900 SPA

Histoire et Archéologie Spadoises

A.S.B.L.

Avenue Reine Astrid, 77 b

4900 SPA

35e année

Mars 2004

BULLETIN N°117

Sommaire

– Assemblée générale: convocation		3
– Rapport de l'Assemblée générale 2003		4
– Courrier des lecteurs		5
– La vie romanesque de Georges Neyt (suite)	A. Andries	8
– L'été de 1719	G. Heuse	26
– Exposition de printemps		27
– A Ghislaine Hanlet	M.C. Schils	28
– Le domaine de Lébioles		30
– Courses et exhibitions de chameaux à Spa en 1913	M. Joseph	32
– A propos de Georges Krins	M. Caro	38
– Les Spadois contestent la comte avoine	A. Doms	40

Éditeur responsable: Mme Juliette COLLARD, 57 Boulevard Renier– 4900 Spa – Tél.: 087/77.33.56

Tirage trimestriel du bulletin: 500 exemplaires.

Les auteurs conservent seuls la responsabilité des articles insérés.

Avec le soutien de la Communauté Française (Ministère de la Culture et des Affaires Sociales).

Avec l'appui financier de la Ville de Spa et de son Centre Culturel.

L'ASBL « HISTOIRE ET ARCHEOLOGIE SPADOISES »

Assure la gestion des Musées de la Ville d'eaux

LES MUSEES DE LA VILLE D'EAUX sont accessibles

- De 14 à 18 h.
 - tous les jours
 - du 1^{er} juillet au 30 septembre
 - durant les vacances scolaires de Pâques et de Toussaint
 - les week-ends
 - de la mi-mars à fin novembre
- Fermeture hebdomadaire : le mardi
- Ouverture pour les groupes sur demande préalable

Le prix d'entrée est de 3 € pour les personnes individuelles, 2 € pour les groupes, et 1€ pour les enfants.

Les membres de l'ASBL, leurs conjoints et leurs enfants de moins de 15 ans ont la gratuité.

LA REVUE HISTOIRE ET ARCHEOLOGIE SPADOISES

- trimestriel qui paraît en mars, juin, septembre et décembre.
- La cotisation annuelle est de 15 €
- Au mois de mars, les abonnés « distraits » trouveront un rappel de paiement dans leur bulletin.
- Les anciens numéros sont disponibles au prix de 3,75 € au comptoir du musée ou au prix de 5 € par envoi postal.

ILLUSTRATION DE COUVERTURE

Affiche de Rouget « Spa Lawn Tennis Club : concours internationaux de 1907 » éditée par J.E. Goossens à Bruxelles (coll. Musées de la Ville d'eaux- Spa)

NOUVEAUX MEMBRES

Madame Annie Bourguet
 Madame Annie Sylvestre
 Monsieur Herman Maudoux
 Madame Viviane Stassart
 Monsieur et Madame Claude Lange

DONS

Abbé Vandebosch
 Monsieur Jean-Louis Canoy
 Madame Marie-Claire Fraipont
 Madame Claudine Micha
 Monsieur Nicolas Mouthaan
 Monsieur Pierre Louis de Leuze
 Monsieur Louis Bedoret

Avant sa parution, cette revue est entièrement relue et corrigée. Si malgré toute notre attention certaines erreurs persistent, nous vous prions de nous en excuser.

CONVOCATION

Assemblée générale statutaire 2004

Notre association *Histoire et Archéologie spadoises* vous invite à participer à son assemblée générale statutaire qui se déroulera en son siège social au Musée de la Ville D'eaux, Villa Royale, 77b avenue Reine Astrid à Spa

**Le vendredi 19 mars 2004
à 20 heures**

Ordre du jour

1.	Mot d'accueil du Président
2.	Rapport des activités 2003
3.	Rapport financier de l'A.S.B.L. et des Musées de la Ville
4.	Rapport des vérificateurs au compte de 2003
5.	Nomination des vérificateurs pour les comptes 2004
6.	Election au Conseil d'Administration : un administrateur est sortant.
7.	Modifications des statuts de l'A.S.B.L.
8.	Programme des activités 2004
9.	Divers : avis et suggestions des membres
10.	Ouverture de la saison 2004 avec visite de l'exposition de printemps : <i>Jean d'Ardenne : un routard du 19^e siècle.</i>

Les candidatures au poste d'administrateur doivent être envoyées par écrit à l'attention du président au siège social de notre A.S.B.L. à l'adresse suivante Musée de la Ville D'eaux, 77b avenue Reine Astrid à Spa pour le mercredi 17 mars 2004 au plus tard.

Les statuts et modifications sont disponibles sur simple demande auprès du Musée de la Ville d'eaux au numéro de téléphone suivant : 087 / 77.44.86.

Si l'assemblée générale ne pouvait valablement délibérer sur les modifications aux statuts, une seconde assemblée générale qui pourra délibérer valablement, quel que soit le nombre des membres présents ou représentés et qui aura le même ordre du jour, sera convoquée pour le mercredi 7 avril 2004 à 19h30 au siège social de l'A.S.B.L.

Comme chaque année, les membres de notre association sont attendus nombreux à cette assemblée générale où ils pourront rencontrer les membres du Conseil d'Administration. Dans l'attente de vous rencontrer très bientôt.

Le Président,

Jean Toussaint

Le Secrétaire,

Marc Joseph

Rapport de l'Assemblée Générale de l'asbl Histoire et Archéologie spadoises du 13 mars 2003

La séance s'ouvre dans la salle de conférence du Musée de la Ville d'eaux (Villa royale Marie-Henriette) à 20h15.

Le Président, M. Jean Toussaint, débute en saluant les membres présents et les remercie pour leur participation. Il explique les travaux de rénovation actuels et futurs qui seront réalisés à l'extérieur, mais aussi à l'intérieur, des bâtiments du musée et remercie la Ville de Spa de nous avoir confié ces bâtiments et d'y investir les sommes nécessaires à leur transformation. Il signale que, suite à ces travaux, l'exposition d'été consacrée à l'affiche est reportée à l'année 2004.

Il adresse des remerciements à M. René Nys, qui a occupé les fonctions de secrétaire de 1998 à 2002 et au docteur André Henrard, notre président – fondateur, qui a renoncé à ses fonctions de président tout en restant membre de notre conseil d'administration et une source inépuisable pour tous les chercheurs, journalistes ou étudiants qui se consacrent à l'histoire spadoise.

Le secrétaire, M. Marc Joseph, donne ensuite lecture du rapport établi à l'occasion de l'assemblée générale du 14 mars 2002 et développe ensuite les activités menées par notre association au cours de l'année 2002.

En détaillant les recettes et dépenses de l'asbl, la trésorière Mme Marcelle Laupies fait état d'un boni de 866,89 euros au bilan 2002 et s'en explique. A titre d'information, le bilan des comptes des musées révèle d'un solde positif de 9,55 euros sur un budget de 75.404,07 euros.

Notre association, au 31 décembre 2002, regroupe 407 membres.

Conjointement, Mme Harion et M. Brodure, vérificateurs aux comptes, déclarent la parfaite tenue des comptes et des pièces comptables. Pour l'examen des comptes 2003, Mme Harion et M. Courbe sont mandatés comme vérificateurs.

Il est procédé à l'élection d'un administrateur. M. René Sart est élu au poste d'administrateur pour les six prochaines années.

Après ces interventions, l'assistance est invitée à l'inauguration de l'exposition temporaire de printemps consacrée aux pièces qui, par achat ou donation, ont enrichi les collections du musée durant les cinq dernières années.

COURRIER DES LECTEURS

Monsieur André de Walque, Docteur en Droit à Bruxelles, nous a envoyé deux lettres mortuaires et un petit article concernant la personnalité du Dr René Wybauw, évoquée dans l'article de Monsieur Lucien Brodure paru dans notre bulletin de septembre dernier.

Ces documents confirment que le pavillon en question était bien dédié à la mémoire de Madame René Wybauw, née Laure Deprez.

La première lettre mortuaire nous rappelle que celle-ci décéda à Uccle le 24 mars 1950. Quant à la seconde lettre mortuaire, elle annonce le décès, le 9 septembre 1952 à Spa du Dr René Wybauw. L'un et l'autre documents nous rappellent aussi le Dr Marcel Wybauw et le Dr Lucien Wybauw, respectivement fils et petit-fils du couple Wybauw-Deprez.

Enfin, Maître André de Walque joint à son envoi le texte de l'article mortuaire consacré au Dr René Wybauw intitulé "Le décès de Monsieur René Wybauw" dans la Vie Spadoise du 21 septembre 1952. En voici l'essentiel:

Le Dr Wybauw René était professeur honoraire de l'Université libre de Bruxelles. Il était ancien président de la Société internationale d'Hydrologie médicale. Il fut un bobelin fervent. Auteur de nombreux ouvrages concernant les eaux de Spa, il fut un propagandiste et un fervent défenseur de notre ville d'eaux. Son "Traité des Eaux de Spa et Guide de l'Etranger" et celui sur "Nos cures hydrominérales et climatiques" notamment prouvent la connaissance profonde qu'il avait de nos sources et de leurs valeurs thérapeutiques. Ancien médecin consultant aux eaux de Spa, sa conscience professionnelle et son amabilité constante étaient proverbiales.

Toujours sur la brèche pour améliorer les installations balnéaires, pour représenter notre cité à Bruxelles et à l'étranger, il mérita plus que tout autre le titre de "Bourgeois de Spa" que lui décerna le Conseil communal.

C'est une belle et noble figure qui disparaît. "La Vie Spadoise" a présenté à sa famille ses profonds et sincères sentiments de condoléance.

A. Henrard



Dr René Wybauw. (Coll. Musées de la Ville d'eaux.)

Le décès de
Monsieur René WYBAUW

Tous les Spadois ont appris, avec peine, le décès survenu la semaine dernière, à Bruxelles, de Monsieur le Docteur René Wybauw.

Professeur honoraire de l'Université de Bruxelles, ancien président de la Société internationale d'hydrologie médicale, le défunt était universellement connu et écouté.

Bobelin fervent, il voua à Spa un intérêt toujours grandissant. Auteur de nombreux ouvrages concernant les eaux de Spa, il fut un propagandiste et un défenseur fervent de notre ville d'eaux.

Son « Traité des Eaux de Spa » et « Nos Cures hydrominérales et climatiques », notamment, prouvent la connaissance profonde qu'il avait de nos sources et de leurs valeurs thérapeutiques.

Ancien médecin consultant aux eaux de Spa, sa conscience professionnelle et son amabilité constante étaient proverbiales.

Toujours sur la brèche pour améliorer les installations balnéaires, pour représenter notre cité à Bruxelles et à l'étranger, il mérita plus que tout autre le titre de « Bourgeois de Spa » que lui décerna le Conseil communal.

C'est une belle et noble figure qui disparaît.

« La Vie Spadoise » présente à sa famille ses profonds et sincères sentiments de condoléance.

M

Monsieur le Docteur Marcel WYBAUW et Madame, née Léa PAZ;
 Monsieur le Docteur Lucien WYBAUW et Madame, née Madeleine LEY;
 Monsieur Jean WYBAUW et Madame, née Alida VAN DER WERFF et leur
 fille Corinne;
 Monsieur Jacques WYBAUW et Madame, née Jacqueline VAN HALTEREN,
 et leur fille Marie-Laure;
 Mademoiselle Claire WYBAUW;
 Monsieur le Professeur Paul DELMAS;
 Monsieur et Madame Henri DEPRez-HAUMAN et leur fille;
 Monsieur et Madame Willy DEPRez-FONTAINE, leurs enfants et petits-enfants;
 Les familles WYBAUW, DEPRez et RINCKENS,
 ont la douleur de vous annoncer le décès de

MONSIEUR

René, Adrien, Jules WYBAUW

veuf de Dame Laure DEPRez

DOCTEUR EN MÉDECINE

Professeur Honoraire à l'Université Libre de Bruxelles
 Chef de Service Honoraire de la Polyclinique de Bruxelles
 Ancien Médecin Consultant aux Eaux de Spa
 Président d'Honneur du Collège des Médecins de l'Agglomération bruxelloise
 Ancien Président de la Société Clinique des Hôpitaux de Bruxelles
 de la Société Belge de Physiothérapie
 de la Société Médico-Chirurgicale du Brabant
 de la Société Belge de Cardiologie
 Ancien Fellow de la Société Royale de Médecine de Londres
 Ancien Président de la Société Internationale d'Hydrologie
 Membre d'honneur de la Société de Médecine de Luxembourg
 Membre Correspondant Etranger de la Société française de Cardiologie
 Membre Correspondant de la Société d'Hydrologie de Paris
 Bourgeois de Spa

leur père, beau-père, grand-père, arrière-grand-père, beau-frère, oncle et grand-oncle,
 né à Schaerbeek le 18 avril 1874, décédé à Uccle le 9 septembre 1952.

Les funérailles ont eu lieu dans l'intimité.

Suivant le désir exprès du défunt, aucun deuil ne sera porté.

Uccle, chaussée de Waterloo, 775.

FUNERAILLES J. TIELEMANS
 SAINT-GILLES - TÉL. 37.05.64

LA VIE ROMANESQUE DE GEORGES NEYT
Envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire
Bâtisseur du manoir de Lébioles

QUATRIEME PARTIE: Les deux grandes épreuves

Les dernières années de la carrière diplomatique de Georges Neyt seront marquées par des événements dramatiques, à la fois dans sa vie affective et dans sa vie professionnelle. Il fera front courageusement dans le but de sauver ce qui lui reste de plus cher; l'avenir de sa fille Mary.

A. La maladie fatale d'Augustine

Le mois de janvier 1894 verra les époux Neyt se languir à Paris dans l'attente du verdict des médecins. Leur fille Mary est prise en charge à Bruxelles par un couple ami, les Faider, car la tante Odile Carlier (la sœur aînée de la mère de Georges), âgée de 80 ans, n'est plus en état de le faire.

Les lettres du père à sa fille lui disent que l'état de sa mère est stationnaire mais que celle-ci pleure et se désole en pensant à elle. Il lui demande de surveiller ses dépenses et de tenir un livre de caisse comme il lui a enseigné. Il garde encore l'espoir de partir en voyage quand Augustine ira mieux.

Le 20 janvier, Georges Neyt rentre à Bruxelles pour mener sa fille au bal des cours où elle fera son entrée dans le monde. C'est en effet déjà l'année de son vingtième anniversaire. Il profite de ces quelques jours dans la capitale pour tenter une démarche dans le but d'obtenir le poste de Londres devenu vacant. Il essayera en vain de faire comprendre au Ministre que retourner sur le fumier de Péra avec une pauvre femme malade n'est pas une perspective encourageante.

En février, les médecins parisiens déclarent toute opération impossible. Nous n'en connaissons pas le motif alors qu'on sait aujourd'hui qu'une élimination totale du cancer de l'utérus peut être obtenue par l'ablation de l'organe.

Georges Neyt ramène alors Augustine à Bruxelles où il l'installe au n°32 du boulevard de Waterloo, dans une maison qu'il loue au duc d'Arenberg. Au moins la mère et la fille seront-elles réunies.

Le 12 mars, la mort dans l'âme, il retourne à Constantinople.

Le 3 avril, nouvelle lueur d'espoir! Il découvre par ses relations diplomatiques, un livre intitulé "Curability of tumors by medicine" écrit par un cancérologue britannique, le docteur Burnett, qui prétend que les tumeurs malignes peuvent être guéries par un traitement médicamenteux. Il poste le jour même une lettre à sa femme en la pressant de faire lire ce livre aux trois médecins belges qu'elle consulte, les docteurs Mersch, Max et Martiny, et d'aller voir Burnett à Londres ou de le faire venir à Bruxelles. Un échange épistolaire s'ensuivra entre Augustine, le docteur Burnett et le docteur Mersch qui se communiqueront leurs avis.



1. Mary Neyt à l'époque de son « entrée dans le monde ».
Portrait appartenant à Monsieur Louis de Geoffre de
Chabrignac à Neuilly-sur-Seine.



2. Constantinople dans la seconde moitié du 19^e siècle.
Photo de Claude-Marie Ferrier.

Néanmoins, ce dernier décide qu'un nouveau curetage est nécessaire. Georges Neyt intervient alors pour faire faire ce curetage par un certain docteur Thiriari ayant son cabinet à la rue de Naples.

La vie reprend. Mary a pris en main le ménage de la nouvelle petite maison. Elle fréquente un jeune homme du nom d'Emile Caporale qui lui rend de nombreuses visites vespérales. Augustine se lamente beaucoup dans ses lettres à son mari; les domestiques engagés par sa fille ne font pas bien leur travail, les visites d'Emile sont trop longues, un chirurgien du nom de Pozzi lui a été recommandé qui contredit les médecins traitants sur l'inutilité d'une opération.

Devant ces plaintes accumulées, Georges Neyt montre de l'irritation. Primo, quatre domestiques pour deux personnes c'est exagéré et il faut renvoyer ceux dont elle se plaint. Secundo, il ne faut plus tolérer qu'Emile et Mary la fassent veiller plus qu'elle ne désire. Et tertio, il faut cesser de consulter à droite et à gauche car pour finir plus aucun médecin ne voudra s'occuper d'elle.

Il ne cesse cependant pas de lui dire toute son affection en l'appelant "chère mère" ou "chère et bonne maman".

Mais en effet, le docteur Mersch commence à prendre de mauvaise part toutes les interventions extérieures dans sa thérapeutique. Il écrit à Augustine qu'un traitement médical exige une confiance absolue de la part du malade qui, pour son plus grand bien, ne devrait pas s'occuper du traitement qu'il subit! Il reproche aussi à son mari ses interventions pernicieuses dans les questions médicales; elles minent l'effet tranquilisant qu'il avait obtenu par ses soins.

Dans ses lettres du mois de mai, Georges Neyt fait un effort pour revenir au calme. Le docteur Duz qu'il a rencontré à Constantinople lui a confirmé que la maladie d'Augustine n'est pas traitable par chirurgie. Il écrit à sa femme qu'on l'interroge sur le prochain mariage de Mary et qu'il espère toujours que leur petite famille sera réunie à Constantinople pour l'été. Si c'est le cas, on pourrait y faire procéder au mariage en septembre. Dans cette perspective, il conserve sa maison de Buyukdéré qui présente un certain décorum.

Il s'irritera cependant une nouvelle fois parce que le docteur Pozzi qu'Augustine lui dit être recommandé par une de leurs connaissances, Madame de Geoffre, insiste pour l'opérer. Le malheureux mari, désorienté, pense que ce chirurgien ne cherche qu'à extorquer de l'argent à une pauvre malade.

L'issue de la maladie se joue peut-être à cet instant. Georges Neyt ne croit qu'en le docteur Burnett. Mais on connaît mieux maintenant les limites de la chimiothérapie qui peut certes retarder l'évolution du cancer mais qui n'en obtient guère la véritable guérison si ce n'est dans des cas très spécifiques.

Et si Madame de Geoffre avait eu raison? Nous ne le saurons probablement jamais.



3. La maison n° 32 du Boulevard de Waterloo à Bruxelles louée par Georges Neyt au duc d'Arenberg, avec à sa droite, l'entrée cochère vers le parc d'Egmont sur lequel donne l'arrière du bâtiment. Le rez-de-chaussée en est actuellement transformé en magasin de mode comme la plupart des immeubles situés entre la porte Louise et la porte de Namur.

En attendant, Burnett et Mersch ont mis au point, de commun accord, le traitement à suivre et à la fin du mois de mai, Augustine va nettement mieux. Georges Neyt jubile; il a eu bien raison de persister à croire en la compétence du médecin anglais. C'est décidé, la mère et la fille iront passer l'été à Constantinople.

Pendant quatre mois, nous n'aurons donc plus de correspondance familiale pour savoir comment les choses se passent. Mais les voyageurs célèbres qui, à l'époque, ont décrit la capitale turque, s'accordaient à dire que le site du Bosphore était aussi enchanteur que les rues de la ville étaient sales et nauséabondes. En été cependant, les légations se transportaient à Buyukdéré, localité résidentielle au nord de la ville, où les principales ambassades ont des palais et des parcs magnifiques. Les chemins y sont délicieusement ombragés et les terrasses naturelles offrent une vue "magique" sur le détroit et la mer noire¹. Cette saison estivale aura donc vu la petite famille réunie dans un cadre qui inspire le bonheur malgré les inquiétudes pour l'avenir.

Début octobre, on doit bien constater que la maladie se manifeste toujours. On décide alors de recourir directement au spécialiste en qui sont tous les espoirs. Accompagnée de Mary, Augustine ira se faire soigner en Angleterre par Burnett lui-même qui a déclaré être presque sûr de pouvoir guérir la pauvre maman. On leur trouve une maison à Brighton, au bord de la mer du Nord au climat tonique. Début novembre, les nouvelles sont plutôt rassurantes. Il y a arrêt dans les progrès du mal et Burnett décide de garder la patiente près de lui; c'est donc qu'il pense bien avoir raison de la tumeur, pense le père resté tristement seul à Buyukdéré.

On ne parle plus du mariage de Mary avec Emile Caporale. Pendant l'été, la mère du garçon est allé trouver la tante Carlier et lui a dit des choses désagréables; elle reproche à la jeune fille d'avoir eu des attitudes tout à fait trop familières avec son fils après les fiançailles et de lui avoir écrit de Constantinople à l'insu de ses parents. Mis au courant, Georges Neyt a envoyé à Brighton, le 3 octobre, une lettre sévère à sa fille: *"C'est impardonnable chez une jeune personne qui a le souci de sa dignité et veut être respectée. Avec ces allures trop libres, tu te feras fermer les portes de toutes les maisons respectables. Tâches de ne pas retomber dans les mêmes erreurs à Brighton"*.

Pendant quelques semaines, sa mère l'a trouvée souvent sombre et triste, montrant de l'animosité envers la tante Carlier. Puis, fin octobre, sa décision est brusquement tombée; elle a rompu ses fiançailles. A l'avenir, elle évoluera dans la haute société à laquelle le rang de son père lui donne accès, de manière à être partout bien accueillie.

¹ Alphonse de Lamartine, "Nouveau voyage en Orient", Paris 1868.

Théophile Gautier, "Constantinople", Paris, Lévy, 1865.

Gustave Flaubert, "Voyage en Orient", Editions du Centenaire, Paris 1925.

Gérard de Nerval, "Voyage en Orient" dans Œuvres complètes, Paris, Gallimard, 1984.

Léopold de Belgique (futur Léopold II), "Voyage à Constantinople 1860", Editions Complexe 1997.

Alors que le 7 novembre 1894, Georges Neyt exprimait encore sa confiance en la guérison de sa femme, dès le 7 janvier 1895, on le voit demander un congé d'urgence sans en préciser la durée. Deux mois lui sont accordés et il part aussitôt pour Brighton.

L'évolution fatale est alors fulgurante. Augustine décède le 9 février.

Par lettre bordée de noir, le malheureux veuf demande au ministre des Affaires étrangères une prolongation d'un mois pour son congé. Il fait transférer le corps de sa femme au cimetière de Laeken où elle sera inhumée dans le caveau de la famille Carlier². Il rentre ensuite dans sa maison de Bruxelles et s'emploie à régler la succession. L'héritage, constitué essentiellement du capital qu'il avait offert à Augustine au moment de la naissance de leur fille Mary, ira à celle-ci en pleine propriété. Il profite aussi de ce séjour en Belgique pour régler une question d'arriérés importants que le ministre lui doit toujours pour frais de mutation.

Les démarches nécessaires l'amènent à demander une nouvelle prolongation de congé d'un mois et ce n'est finalement que le 12 mai qu'il retourne à Constantinople, laissant Mary chez leurs amis Faider. Ils forment le projet de se retrouver au Caire pendant la saison d'hiver.

B. Les prodromes du génocide arménien

A Constantinople, Georges Neyt décide de se défaire de la maison de Buyukdéré qui ne pourrait plus servir à sa famille et il s'installe au Péra Palace. Péra est la ville des étrangers située en face de la ville turque. Les grandes ambassades y ont leurs résidences. Il y existe des maisons "dignes de ce nom", des commerces et des cafés "à peu près européens" et l'état des rues y est "praticable".

Pendant les trois dernières années de sa carrière (qui s'en trouvera d'ailleurs abrégée), il aura à affronter une aggravation dramatique de ce qu'à l'époque on appelait "La Question d'Orient". Les événements de 1895 et 1896 seront qualifiés par les historiens de "répétition générale" du génocide arménien auquel le gouvernement turc se livrera sans plus aucune retenue en 1915. Il pourra, en effet, profiter alors de ce qu'engagées dans la "grande guerre", les puissances européennes n'étaient plus en mesure de s'y opposer.

Cette "Question d'Orient" trouve son origine dans le déclin de l'empire ottoman désigné en cette fin du XIXe siècle comme "l'homme malade de l'Europe". Effondrement des finances publiques causé par les dépenses somptuaires des sultans, corruption des fonctionnaires, tarissement du paiement de la solde des militaires, sous-développement de l'industrie, tout favorise à la fois le réveil des appétits des grandes puissances par rapport aux anciennes conquêtes ottomanes³ et le réveil des aspirations à l'indépendance

² Odile Carlier-Duquesne, sœur aînée d'Albanie Neyt-Duquesne (mère de Georges), avait perdu son mari, le docteur Jean-Baptiste Carlier, le 2 avril 1873 et sa fille Lydie, épouse d'Alphonse Van den Bulcke, le 20 mars 1884.

³ L'expansion de l'empire ottoman l'avait mené aux portes de Vienne en 1683.

des minorités chrétiennes de l'empire; Serbie, Bulgarie, Roumanie, Grèce, Arménie⁴.

C'est après la défaite finale de Napoléon en 1815, quand le Congrès de Vienne eut réglé le problème des rivalités entre les pays de la "Belle Alliance", que s'était développé le jeu diplomatique qui opposait les visées des Européens et la réaction de survie de la dynastie ottomane.

La Russie attachée au vieux désir de refaire de l'ancienne Byzance le haut lieu de la foi orthodoxe, l'Angleterre soucieuse de garantir la route de ses Indes, la France toujours jalouse de sa position de protectrice du Moyen-Orient, l'Allemagne cherchant à se faire un allié de la Turquie dans sa politique coloniale et pangermaniste⁵, toutes pratiquaient une politique de dissuasion mutuelle par rapport aux tentations de dépeçage de l'empire moribond.

Sous le règne des sultans Abdul-Medjid (1839-1861) et Abdul-Aziz, frère du précédent (1861-1876), la politique du gouvernement turc qui se fait appeler "La Sublime Porte" était aux réformes prudentes. Celles-ci lui avaient procuré la garantie de non-ingérence des Occidentaux lors du Congrès de Paris de 1856.

En 1876, c'est Abdul-Hamid qui accède au sultanat. L'endettement de l'empire ottoman est alors tel qu'il permet à ses créanciers de plus fréquentes ingérences dans ses affaires intérieures. Le sultan réagira cette fois par un durcissement de son autorité à l'égard des mouvements sécessionnistes.

En 1890, à Tiflis, apparaît la Fédération Révolutionnaire Arménienne qui donne la priorité à la lutte armée mais dont les combattants, sans illusions, se nomment eux-mêmes "les sacrifiés". En réponse, Abdul-Hamid suscite en sous-main l'extrémisme islamique en assurant l'impunité des exactions musulmanes sur les populations arméniennes de l'intérieur du pays et en couvrant même, en août 1894, une intervention de l'armée turque causant l'incendie de villages entiers et le massacre de milliers d'arméniens.

⁴ Bref rappel de l'Histoire arménienne (V. Jean-Marie Carzou, "Un génocide exemplaire", éd. Marabout 1975, Chaliand et Ternon, "Le génocide des Arméniens, éd. Complexe 1980).

L'Arménie est un énorme massif montagneux bordé de chaînes abruptes de 3 à 4000 mètres de haut. A l'intérieur de ces murailles bordières s'étend un plateau morcelé par des plis élevés qui définissent autant de bassins fertiles mais isolés les uns des autres. Sa situation géographique la destinait à devenir le champ de bataille des trois empires voisins (russe, perse et ottoman), qui cherchaient à accaparer ce rempart naturel. Le peuple arménien, essentiellement paysan, se retrancha comme il put dans ses montagnes. Son particularisme était renforcé par la langue et la religion (paléochrétienne mais schismatique). Du 14^e au 19^e siècle, les conquérants arabes et d'Asie centrale déferlèrent sur l'Arménie, amenant une émigration de ses habitants vers l'Europe à travers l'Empire ottoman. Les grands ports de la Méditerranée virent s'implanter des foyers de commerçants arméniens avec, comme pivot, Constantinople d'où partaient les convois de marchandises. Mais un lien culturel indissociable continuait à unir cette diaspora à la lointaine patrie où l'insécurité permanente accentuait le repli de chaque village sur lui-même. Commencée au 11^e siècle sous la dynastie des Seldjoukides, l'expansion de l'empire ottoman, accompagnée déjà de massacres de populations arméniennes, avait pris une dimension religieuse au 15^e siècle avec l'avènement d'un régime théocratique islamique; toutes les guerres sont des "djihad" menées par les croyants contre les infidèles. Durant ces longs siècles, le système a fait des populations chrétiennes des esclaves au service des musulmans. En 1828, à l'issue d'une guerre avec la Perse, l'empire russe avait incorporé les territoires arméniens situés à l'Est du mont Ararat. En 1861, une nouvelle répartition du territoire en *vilayets* ne laisse dans aucune circonscription la majorité aux Arméniens. En favorisant leur émigration vers l'Arménie russe et l'immigration de groupes musulmans nomades et en falsifiant les statistiques démographiques, le gouvernement turc vise à faire disparaître la notion de groupe ethnique arménien identifiable. Le nom même de l'Arménie est remplacé par celui d'Anatolie orientale.

⁵ La Turquie sera l'alliée militaire de l'Allemagne pendant la guerre 1914-1918.



La sépulture de la famille Carlier-Duquese dans laquelle fut ensevelie Augustine Neyt-Devéria en 1895. La concession est située en bordure de la pelouse n°27 au cimetière de Laeken (près du palais royal) et porte le n°722. Cette sépulture était à l'origine flanquée de quatre bornes de pierre de taille à section carrée (dont deux sont aujourd'hui brisées), reliées entre elles par une lourde chaîne métallique et supportant chacune une petite vasque de fonte. Celle qui se situe à l'avant gauche porte le numéro de la concession taillé en creux.

La dalle couvrant le cénotaphe est détériorée par des éclats provoqués par le gel dans sa partie inférieure gauche à hauteur de l'inscription relative à Augustine Devéria. Celle-ci demeure cependant reconnaissable et peut être entièrement reconstituée grâce à la facture du retaillage des lettres commandé en 1935 par sa fille Mary:

*Madame Augustine Antoinette
épouse de Monsieur Georges NEYT
décédée à Brighton (Angleterre) le 9 février 1895
à l'âge de 53 ans*

L'absence du patronyme Devéria pose problème. L'honorable famille Carlier était-elle opposée à toute référence à un nom rendu célèbre par les oncle d'Augustine, peintres du groupe "Jeune France" à la réputation libertine?

Dans la capitale, où cette ethnie compte 150000 représentants, ces agressions sont contenues par la présence des ambassadeurs. Le sultan s'emploie, en effet, à donner de la Turquie l'image d'un pays en plein essor où les troubles ne sont que des incidents inhérents au maintien de l'ordre et provoqués par des ennemis malveillants.

Le 11 mai 1895, la veille du retour de l'ambassadeur de Belgique, les grandes puissances avaient remis au sultan un mémorandum sur la mise en pratique des réformes prévues par le traité de Berlin de 1878⁶. Les Européens, désireux d'éviter la contagion des mouvements indépendantistes dans leurs propres pays, espéraient ainsi ne pas être contraints d'intervenir militairement sous la pression de leur opinion publique. Pour gagner du temps, Abdul-Hamid présente un plan alternatif et fait accélérer le processus d'élimination des Arméniens d'Anatolie.

Mary vient passer l'été à Constantinople où elle se fait beaucoup d'amis dans le corps diplomatique qui ne se prive pas de sa villégiature estivale à Buyukdéré.

Pendant ce temps, aucun événement sanglant ne se produit dans la capitale, mais peu après son départ, le 30 septembre, les Arméniens qui y vivent, organisent une manifestation pacifique pour appuyer les appels aux réformes. Le sultan n'attendait que cela comme prétexte au déclenchement des massacres. Cette fois, les ambassadeurs voient les exterminations systématiques se commettre sous leurs yeux. Ils remettent à Abdul-Hamid une note de protestation énergique et alertent leurs ministères respectifs. Mais les gouvernements reculent encore une fois devant l'intervention militaire et se contentent de l'autorisation du sultan de faire stationner des navires de guerre dans le détroit des Dardanelles.

De septembre à décembre 1895, les massacres⁷ se poursuivent imperturbablement. Le sultan rejette toute la responsabilité sur les petits groupes révolutionnaires. Le personnel diplomatique est accablé d'appels à l'aide. Par des initiatives individuelles, certains protègent comme ils le peuvent les rescapés des tueries. On apprendra plus tard, par les archives du ministère belge des Affaires étrangères, que Georges Neyt aura sauvé la vie de nombreux Arméniens traqués qui avaient cherché refuge à la légation de Belgique. Dans sa correspondance avec sa fille, il n'aborde pas les drames quotidiens qu'il doit vivre. Il ne fait allusion qu'aux événements dont la presse internationale se fait l'écho, comme la condamnation à la dégradation et à la déportation, d'un officier turc du nom d'Izzet, objecteur aux tueries injustifiables.

⁶ Moyennant l'abandon de Chypre aux Anglais, le sultan s'était assuré sa liberté d'action à l'égard des minorités ethniques de son empire.

⁷ En octobre, à Zeitoun, les Arméniens parviennent à soutenir un siège en règle. Cela permet aux diplomates d'intervenir pour négocier un armistice qui laissera la vie sauve aux assiégés. En novembre, à Diarbekir, le vice-consul de France signale à son ambassadeur Paul Cambon que des soldats turcs et kurdes en grand nombre se sont mis à tirer sur tous les chrétiens pendant deux jours et prévient que le prétexte d'une invasion de la mosquée par les Arméniens est de pure invention. Le 16 novembre, deux bataillons turcs saccagent un monastère franciscain. Ils emmènent le prieur blessé et l'assassinent. L'ambassadeur Cambon réclame le châtimeur du commandant de la troupe mais la commission militaire d'enquête conclut à l'impossibilité d'identifier les vrais coupables (réf.: voir note 4).



5. Groupe de paysannes arméniennes avant les débuts du génocide.



6. Autre vue de Constantinople dans la seconde moitié du 19^e siècle.
Photo de Claude-Marie Ferrier.

Dans cette nouvelle épreuve, Georges Neyt se raccroche aux retrouvailles convenues avec Mary pour la saison hivernale du Caire, oasis de détente pour de nombreux européens vivant au Moyen-Orient. Le 30 décembre, il demande un congé de trois mois à partir de la fin janvier. Seules deux à trois semaines lui sont accordées "compte tenu de la situation politique en Turquie". Mais le jour même, il reçoit un télégramme de Mary qui, toute à l'excitation d'un séjour à la fois sportif et mondain chez des amis anglais, lui demande de postposer ce congé de deux mois.

Le lendemain 31 décembre, il écrit à sa fille qu'il est excédé et qu'il ne se sent pas le courage de rester à Constantinople deux mois de plus. Il évoque la solitude qui lui pèse et qu'aggrave un temps horrible faisant de la ville un véritable cloaque. Mais il se résigne. Qu'elle fasse donc avec ses amis la croisière sur le Nil qui lui fait tant envie. Pendant ce temps, il pourrait aller retrouver à Monte-Carlo son ami Bischoffsheim, le parrain qu'il lui avait choisi et qu'il appelle familièrement "Papa Bisch". Elle pourrait venir les y rejoindre fin février. Pour finir, il lui souhaite "la continuation de son enchantement" et lui recommande d'être prudente à cheval et à bicyclette. Le seul reproche qu'il lui fait est de dissiper un peu trop follement en colifichets et toilettes, l'héritage de sa mère.

Ainsi dit, ainsi fait. Après les retrouvailles de Monte-Carlo, le père et la fille remonteront vers la Belgique par Paris où, le 25 mars, il demandera une prolongation de congé de quelques semaines "pour affaires personnelles". Il compte probablement repasser par Spa car on voit qu'il arrange à cette époque, avec un mandataire, un nouvel agrandissement des bois de Lébioles.⁸

La prolongation de congé lui est accordée à condition de rejoindre Constantinople au premier avertissement qui lui serait donné. Les Occidentaux redoutent, en effet, que les Turcs ne profitent de la saison d'été pendant laquelle le corps diplomatique se transporte à Buyukdéré pour se livrer à des massacres d'Arméniens dans la capitale.

Début juin, Georges Neyt est finalement prié de regagner son poste. Il y arrive le 6, mais ce n'est que le 26 août que survient l'incident qui va déclencher la tuerie. Quelques membres de la Fédération Révolutionnaire Arménienne se rendent maîtres de la Banque Ottomane et exigent une intervention internationale. L'Ambassadeur d'Angleterre obtient qu'ils soient transférés à bord de son yacht où ils bénéficieront de l'exterritorialité diplomatique.⁹

A peine l'affaire est-elle réglée que pendant trois jours, toutes les rues de la ville seront ensanglantées par les corps mutilés de victimes arméniennes. Le patriarche de Constantinople évalue leur nombre à 300000. Cette fois, l'action présente tous les indices d'une organisation concertée et coordonnée. Les légations des grandes puissances ne feront qu'exprimer au sultan des "regrets" au sujet des "événements douloureux". Tous veulent éviter l'aventure militaire et poursuivre avec Abdul-Hamid de

⁸ Achat, en date du 16 juin 1896, devant le notaire Deru de Spa, à l'intermédiaire du mandataire Joseph Hansay, garde particulier à Creppe, de 12 ares, 26 centiares de bois taillis au lieu-dit Grande Genette vendus par Marie-Jeanne Delierneux, ménagère à Creppe, veuve d'Hubert Gilles.

⁹ Ils seront conduits à Marseille d'où ils seront expulsés vers l'Amérique latine.

profitables échanges économiques. Mais la presse internationale, dont le pondéré "Journal de Berne", critique ouvertement les ambassadeurs qui demeurent à l'écart de ces graves événements dans leurs résidences d'été. L'Intelligentsia s'indigne tant en France qu'en Angleterre.

Quant à Georges Neyt, tout en donnant asile aux quelques Arméniens qui parviennent encore à gagner l'Ambassade de Belgique, il commence à exprimer publiquement à différentes reprises et sans détours ses sentiments d'homme civilisé devant ce déferlement de haine meurtrière. Il estime sans doute qu'il n'a plus rien à perdre sur le plan professionnel et toute sa rancœur contre les injustices de la raison d'Etat va trouver à s'extérioriser.

Fin septembre, une affaire relevant directement de ses fonctions d'ambassadeur de Belgique, va lui permettre d'intervenir officiellement contre les procédés employés par les autorités turques dans leur stratégie d'élimination des Arméniens. Un ressortissant belge du nom de Couseaux qui employait dans son entreprise un travailleur arménien appelé Nigohos, avait vu la police turque se présenter dans son établissement et exiger que ce travailleur, prétendument recherché par les autorités judiciaires de Constantinople, lui soit livré. Craignant que son salarié ne soit exécuté après une brève parodie de justice, Couseaux mit deux conditions à son acceptation; que la police lui délivre une attestation écrite de cette remise et un certificat garantissant qu'à toute demande, il serait autorisé à visiter le prisonnier. En dépit de cela, Nigohos avait été condamné à mort après un procès expéditif devant une cour de justice d'exception.

Alerté par l'employeur belge le 22 septembre, l'ambassadeur Neyt adressa aussitôt de sa propre initiative une note de protestation catégorique contre cette procédure exceptionnelle n'offrant aucune des garanties d'un procès équitable.

Il en fit ensuite rapport au ministre belge des affaires étrangères, exposant qu'il avait été reçu par le premier secrétaire de son homologue turc, en l'absence de Teufik Pacha, et qu'il lui avait déclaré textuellement: *"Je n'ai pas la moindre confiance dans la justice ottomane et je serais en mesure de prouver par des témoignages incontestables qu'il ne peut exister aucune charge contre Nigohos. Le jugement de la cour exceptionnelle de justice est absolument une monstruosité"*.

Selon ses dires, le premier secrétaire Nouri Bey s'était contenté de baisser la tête. Il concluait son rapport par cette invective non déguisée contre l'administration ottomane: *"Du sommet le plus élevé jusqu'au dernier rang, on ne rencontre chez les fonctionnaires turcs que des pleutres"*.

Le 6 octobre, il reçoit en retour instruction d'établir concrètement la vérité sur le cas de Nigohos. Le lendemain, il adresse donc une nouvelle note détaillée au gouvernement turc concernant cette affaire, dont il envoie copie à son propre ministre. Le 15 octobre, celui-ci lui télégraphie: *"Il faut absolument que Nigohos se soit pas exécuté. Faites toutes démarches possibles en restant sur le terrain de la parole donnée. Allez jusqu'à audience du sultan. Obtenez appui des autres ambassadeurs"*.



7. *Le sultan Abdul Hamid.*
Photo de Roger Viollet.



8. *Le palais du sultan sur les rives du Bosphore.*
Photo de Claude-Marie Ferrier.

L'ambassadeur de France, Paul Cambon, se rendra effectivement chez le ministre turc des affaires étrangères, Teufik Pacha, pour appuyer la demande de libération de Nigohos au nom de l'ensemble du corps diplomatique.

Le 20 octobre, le ministre belge de Favereau écrit personnellement à Georges Neyt pour lui recommander d'être aussi courtois dans la forme que ferme quant au fond dans ses réclamations au gouvernement impérial.

On connaît bien à Bruxelles le caractère entier de notre diplomate!

Le 25 octobre, il est reçu par le sultan et rapporte la conversation à son ministre: "*J'ai parlé avec franchise*" (pour cela, on peut lui faire confiance) "*et j'ai exposé les faits dans le détail. Sa majesté m'a demandé de lui faire remettre un mémorandum et a promis une enquête*".

Apparemment les conseils du ministre de Favereau ont eu de l'effet et Georges Neyt est parvenu à se faire entendre; le 13 novembre, le ministre Teufik Pacha fait savoir au corps diplomatique, à l'occasion d'une réception, qu'il y aura plusieurs cas d'amnistie dont Nigohos. En aparté, il reconnaît que sa condamnation était irrégulière.

Le protégé de l'ambassade belge fut effectivement gracié quant à la peine de mort, mais celle-ci fut commuée en réclusion et plus tard, comme on le verra, en assignation à résidence.

L'année 1897 connaîtra une trêve dans la traque aux Arméniens. Le sultan mesure les risques d'acculer les gouvernements européens à l'intervention militaire pour satisfaire leurs opinions publiques de plus en plus mobilisées.

Comme la correspondance de Georges Neyt avec sa fille, toujours si régulière et abondante, s'interrompt pendant toute cette année, il faut croire que Mary est venue rejoindre son père à Constantinople.

Le 1^{er} décembre, profitant de cette période de répit, il demande un congé de trois mois, les événements de l'année précédente lui ayant interdit toute absence. Avant son départ, il est reçu par le sultan.

C'est alors que survient l'incident diplomatique inouï qui devait précipiter la fin de sa carrière. Lors de cette entrevue, il ne peut s'empêcher d'adresser à Abdul-Hamid, des reproches directs et sans ambages au sujet des atrocités commises en Arménie, à tel point que l'empereur, blême de rage, coupe court à l'audience en criant: "Kiafi! Kiafi!" (C'est assez! C'est assez!).

A-t-il délibérément cherché à se rendre *persona non grata* à la cour du sultan et à obliger ainsi son gouvernement à lui assigner un poste moins pénible? Il a son caractère abrupt, mais personne ne conteste sa lucidité.

Toujours est-il qu'il quitte Constantinople le 27 décembre 1897 pour n'y plus jamais revenir.

C. Une fin de carrière prématurée pour raison de dignité

A peine Georges Neyt a-t-il regagné sa maison du Boulevard de Waterloo à Bruxelles, que l'ambassadeur de Turquie dans la capitale belge, Carathéodory Effendi, se rend chez le ministre des affaires étrangères de Favereau pour lui exposer les griefs de la "Sublime Porte" contre l'ambassadeur de Belgique à Constantinople et son désir de le voir remplacé par un autre diplomate. Il lui est reproché d'avoir pris la défense d'Arméniens en termes violents et d'avoir réclamé la grâce d'un condamné dont la peine avait déjà été commuée.

Le ministre répond qu'en ce qui concerne la grâce, Monsieur Neyt a agi selon ses instructions car c'est la libération de Nigohos qui est réclamée alors qu'il est toujours emprisonné. Pour le reste, les reproches adressés à un diplomate *intelligent et expérimenté* le surprennent.

Lors de la visite traditionnelle de retour de mission que Georges Neyt lui fera, Monsieur de Favereau l'informerait de la démarche du gouvernement turc à son sujet et lui demanderait d'établir à son intention personnelle, un exposé écrit de l'affaire. L'envoyé extraordinaire lui déclarerait spontanément qu'il considérerait comme une délivrance le fait d'être déchargé de sa mission à Constantinople et d'être mis en congé illimité. Il confirmerait cette attitude dans la lettre du 1^{er} février par laquelle il transmet l'exposé demandé: *"Depuis longtemps déjà, j'hésitais à prendre cette détermination. Je n'étais retenu que par le sentiment du devoir. Ce n'est pas, en effet, à l'heure des difficultés, dirai-je même du danger, qu'il est permis de désertir son poste. Aujourd'hui le procédé dont use à mon égard le gouvernement ottoman et les attaques injustifiables dont il me fait l'objet, ont complètement modifié la situation. Je m'estimerai fort heureux si ma décision de ne pas retourner à Constantinople à l'issue de mon congé actuel pouvait contribuer à faciliter au gouvernement du Roi une issue honorable et digne à l'incident que nous crée la mauvaise foi et la susceptibilité de circonstance du sultan"*.

Le 14 février, il retourne chez le ministre des affaires étrangères pour l'informer de son départ dans le midi. Il en profite pour lui faire part de son désir d'être mis en disponibilité jusqu'à ce qu'un poste qu'il puisse accepter devienne vacant et ne lui cache pas qu'il se croit en situation de pouvoir espérer un des grands postes de la diplomatie belge où il finirait sa carrière. Le motif de son écartement des postes d'Europe ne peut en effet plus être invoqué.

Une note interne au département consigne que le cabinet du ministre ne veut pas donner satisfaction au sultan en remplaçant Monsieur Neyt mais que s'il demandait lui-même officiellement sa mise en disponibilité, ce serait la meilleure solution.

Le 26 mars, Georges Neyt se borne à demander une prolongation de congé de trois mois.

En juin, la presse s'en mêle en faisant l'éloge du diplomate belge et en dénonçant les manœuvres du gouvernement turc pour obtenir son remplacement. Un correspondant de la Gazette de Francfort à Constantinople publie dans ce journal, en date du 5 juin, les propos que lui ont tenu "les diplomates les plus dignes de foi":

Le ministre de Belgique, Monsieur Neyt, compte parmi les personnalités les plus sympathiques du corps diplomatique bien que sa façon franche et acerbe de s'exprimer soit souvent ressentie désagréablement par l'un ou l'autre de la corporation.

A propos des atrocités commises en août 1896, ses impressions doivent avoir été si profondes et si tenacement douloureuses qu'il n'a pas pu les cacher dans une audience qui lui fut accordée par le sultan au mois de janvier, avant son départ en congé.

Depuis lors, on ne veut plus entendre parler de Monsieur Neyt au palais impérial et on travaille à son rappel en faisant usage de pression".

Le quotidien belge "Le Patriote" prend le relais dans son édition du 7 juin en écrivant notamment:

"A propos du ministre de Belgique à Constantinople

La Belgique a ici de grands intérêts engagés dans beaucoup d'entreprises industrielles et commerciales, de sorte que le rôle de son ministre n'est pas trop effacé.

On prête à M. Neyt plusieurs bons mots, entre autres ceux-ci: En parlant des grandes puissances occupées à réformer la Turquie, il les appelle les 'impuissances' et leurs ambassadeurs les 'embarassadeurs'.

Mais il est tombé en disgrâce chez le sultan. Il n'avait jamais fait un secret de l'aversion que lui avaient inspiré les massacres qui ont eu lieu en Arménie et à Constantinople; même lors d'une audience chez le sultan, il aurait dit quelques mots dans ce sens.

Depuis, le gouvernement ottoman fit l'impossible près du gouvernement belge pour obtenir le rappel de M. Neyt, mais jusqu'à présent ces démarches n'ont pas abouti".

Ainsi soutenu, Georges Neyt est bien résolu à rester fermement sur ses positions. Le 25 juin, il demande une nouvelle prolongation de congé de trois mois sans autre explication que "l'attente d'un règlement de son litige avec le sultan".

Vers la fin de ce congé prolongé, au début du mois d'octobre, le chef de la diplomatie belge envoie un chargé d'affaires à Constantinople pour préparer la voie au retour de Monsieur Neyt. Celui-ci, avisé de cette initiative, fait savoir qu'il refuse toute concession au sultan et soutient qu'il faut continuer à réclamer la libération inconditionnelle de Nigohos: "Avec les Turcs", écrit-il au cabinet, "il faut s'attendre à tout. Patience et fermeté sont les seules armes que nous ayons à leur opposer".

Le 26 octobre, l'ambassadeur de Turquie à Bruxelles rend une nouvelle visite au ministre de Favereau. Tout en l'informant de ce que La Sublime Porte n'a pas voulu demander officiellement le rappel de Monsieur Neyt, il insiste pour qu'il soit remplacé.

Suite à cette visite, un conciliabule a lieu entre le ministre et son envoyé extraordinaire. En tête à tête, le premier fait savoir au second qu'il estime, sur base du rapport qu'il avait lui-même rédigé à son retour de mission, que, dans cette affaire, il est allé trop loin dans ses interventions, mais que, néanmoins,

le gouvernement belge est décidé à émettre des réserves sur les griefs qui lui sont imputés. On fera savoir au gouvernement turc que "quand bien même Monsieur Neyt se serait justifié des reproches qui lui sont adressés, il demande lui-même à être déchargé de son poste: c'est pour lui une question de dignité. Son remplacement ne pourrait être interprété comme un blâme".

Ce scénario de sortie de crise où, reconnaissons-le, la diplomatie confine à l'acrobatie, reçoit le consentement de Georges Neyt; il ne sera nullement désavoué. Le 1^{er} novembre, il demande officiellement sa mise en disponibilité. Trois jours après, le ministre des affaires étrangères lui offre un traitement de disponibilité de 8000 francs par an et lui promet que "lorsqu'un poste équivalent à celui qu'il quitte se trouvera vacant, il le proposera au choix de Sa Majesté". En outre, il subordonnera le remplacement à Constantinople du diplomate sortant à la condition qu'une haute distinction honorifique (le grand cordon de l'Osmanié) lui soit octroyée.

Le 7 novembre, le cabinet du ministre fait part à l'ambassadeur de Turquie de la demande de mise en disponibilité de Monsieur Neyt. Carathéodory Effendi accueille cette communication avec une vive satisfaction et promet de faire les démarches les plus pressantes pour que l'ambassadeur sortant reçoive une distinction honorifique.

Un arrêté royal du 16 novembre décharge Georges Neyt de ses fonctions à sa demande et le met en disponibilité.

Libéré de ses soucis professionnels, notre diplomate s'embarque alors, début 1899, à bord du yacht "Red Eagle" pour une croisière en Méditerranée. Il se sent bien: "La vie maritime est mon élément", écrit-il.

La question de la distinction honorifique réclamée au sultan se perdra dans de nouvelles contorsions diplomatiques. Le ministre turc des affaires étrangères fera observer que Monsieur Neyt avait déjà obtenu, dans le courant de sa mission, le grand cordon du Medjidié et qu'une promotion supplémentaire serait tout à fait extraordinaire. Mais entre-temps, Nigohos était sorti de prison et n'encourait plus qu'une assignation à résidence. Le ministère belge des affaires étrangères ne reviendra plus sur la question car, sur le fond, l'ambassadeur Neyt avait eu gain de cause. En juillet 1899, un nouveau diplomate belge était en poste à Constantinople; le comte Errebault de Dudzeele.

Georges Neyt se réinstalle avec sa fille dans sa maison du boulevard de Waterloo. Il y vivra tranquillement pendant deux ans. Mais cette maison est proche du palais de justice et donc aussi des cafés et restaurants fréquentés par les avocats. Mary ne tarde pas à faire la connaissance de l'un d'entre eux, Raymond Guillery, domicilié dans les parages. Elle l'épouse le 15 mai 1900 et en aura deux filles, toutes deux nées à Bruxelles; Alice le 26 mars 1901 et Claire le 20 mai 1902. Hélas, son mari sombrera dans l'alcoolisme et deviendra violent. En septembre 1903, Mary le quittera avec ses deux filles et se fera domicilier à Paris au n°12 de la rue Bouquet de Longchamps. Elle obtiendra le divorce le 16 octobre suivant.

Georges Neyt ne néglige pas son domaine forestier de Lébioles et trouve encore l'occasion de l'agrandir.¹⁰

Le 26 octobre 1901, alors qu'il était en cure à Pau, dans les Pyrénées, une lettre du ministre des affaires étrangères lui était parvenue au Grand Hôtel Gassion où il résidait. Le poste de Washington, devenu vacant, lui était proposé.

Sa réponse paraîtrait aujourd'hui pour le moins étonnante; il considère que ce poste n'est pas équivalent à celui de Constantinople car celui-ci est situé en Europe! "C'est un poste pour ministre débutant", écrit-il "et je n'entends pas être remis dans la position où j'étais au début de ma carrière".

Le 4 novembre, le chef de la diplomatie belge lui rappelle, comme on peut s'y attendre, qu'une évolution considérable est survenue dans l'importance mondiale de la capitale américaine et lui fait savoir qu'il estime donc avoir tenu parole; s'il refuse, il n'aura plus droit à un traitement de disponibilité.

Le 26 novembre, rentré à Bruxelles, Georges Neyt écrit au ministre pour confirmer sa position. Son argumentation fait croire que sa disposition d'esprit est en définitive de ne plus avoir envie du tout de reprendre le service actif; *"J'ai été victime du devoir accompli et il serait souverainement injuste de me faire supporter les conséquences de ces événements en me faisant grief d'avoir courageusement rempli mon devoir. La prolongation de ma disponibilité ne saurait m'être imputable dans ces conditions."*

Déjà, lorsqu'il était en cure à Pau, il avait écrit à un ami, Monsieur Van der Elst, qu'il était dans un état de santé fort médiocre. A l'âge de soixante ans, marqué par plusieurs maladies graves, il ne se sent plus la force de reprendre un métier aussi stressant. Devant le raidissement de l'attitude du ministre, il décide d'en finir et il s'adresse à la commission des pensions du Brabant pour faire constater ce qu'il estime être une inaptitude pour motif de santé. Après les examens d'usage qui prennent plusieurs mois, la commission émet, fin 1902, l'avis qu'il est dans l'impossibilité d'exercer ses fonctions et de les reprendre à l'avenir.

Peu de temps après, le 29 novembre, il obtient démission honorable de ses fonctions et autorisation de faire valoir ses droits à la pension. Un arrêté l'autorise également à conserver le titre et le rang d'Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire.

Trois jours plus tard, le 2 décembre 1902, il est nommé grand officier de l'ordre de Léopold. Sans doute a-t-il alors savouré secrètement cette revanche sur l'humiliation que lui avait jadis fait subir Léopold II à cause de son mariage.

Cette personnalité peu encline au compromis, dont la franchise avait contrarié plus d'une fois les cheminements tortueux de la diplomatie, est donc arrivée, en fin de compte, au terme de sa carrière avec tous les honneurs.

A. Andries

¹⁰ Achat, en date du 11 août 1901, devant le notaire Deru à Spa, à l'intermédiaire du mandataire Joseph Hansay, garde particulier à Creppe, de 19 ares 10 centiares de bois au lieu-dit Grande Genette vendus par Jacques Bredo, cultivateur à Creppe.

L'été de 1719

L'histoire serait-elle un éternel recommencement ?

En tout cas, d'après nos savants, elle semble cyclique en ce qui concerne la température du globe terrestre.

Nous venons de vivre un été qualifié de remarquable pour les uns ou d'inquiétant pour les autres. Certes la montée progressive de la moyenne de la température due à l'effet de serre doit nous faire réfléchir, mais, dans quel cycle sommes-nous et à quel niveau ?

Le récit qui suit et les étés « pourris », plus nombreux que les autres, doivent relativiser les choses. Nous avons probablement le temps de réagir avant d'être submergés par les flots.

Récit de l'été 1719 par Henry Grandy junior, greffier de Soiron

« L'hiver fut fort doux, de sorte que sur la fin de février j'ai vu des fleurs de saoux, des violettes et des abricotiers prest à fleurir, mais l'esté a esté extraordinairement secq, il y a eu peu de foin, point de trèfle n'y arrière foin, de sorte que, à l'arrière saison, une vache qui auroit cousté 20 escus au printemps ne s'est vendue que 20 florins brabant et moins, l'eau estoit si rare que dans beaucoup d'endroits on vendoit le ceau 6 liars et les bestes en estoient en grande disette, on a débité que dans l'Allemagne, les chartiers ont fait jusqu'à 6 lieues sans trouver de l'eau pour leurs chevaux, les rivières ont esté si basses que les meuniers d'alentour de Liège venoient moudre en Vaux soub Olne, on fit dans le mois d'août cessous le pont des arches dudit Liège un feu et on y chanta quelques espèces de vespres sur les cailloux et la plus parte des huisines depuis Verviers et plus bas manquoient d'eau ».

Georges Heuse

N.D.L.R. Dans "*Spa, histoire et bibliographie*" t.II. *Les dates néfastes de notre histoire*, Albin Body indique à la date 1719 "Fut marquée par une forte inondation".

Ceci ne contredit pas nécessairement cela, l'inondation aura probablement eu lieu après cet été caniculaire!

EXPOSITION DE PRINTEMPS

L'an dernier, à pareille époque, nous vous annoncions l'ajournement de notre exposition d'été pour cause de travaux.

Un déménagement, un nouveau toit, un emménagement et un grand nettoyage plus tard, nous voici fins prêts pour accueillir à nouveau le public dans nos salles d'exposition temporaire.

Pour essayer les plâtres nous vous invitons à redécouvrir une personnalité intéressante, celle de Jean d'Ardenne. Né Léon Dommartin, ce Spadois connut une renommée internationale en collaborant à de nombreux journaux belges et français.

Il fut tout à la fois journaliste et correspondant de guerre, voyageur littéraire et globe-trotter, écologiste – certains diront écologue – et membre fondateur de la Commission des Sites, défenseur des Arts et de la liberté artistique.

Eternel vagabond, il se résume parfaitement dans un mot d'enfant, celui de son fils Henry à qui l'on demandait où vivait son père et qui répondit : « En voyage »...

Exposition

« Jean d'Ardenne : un routard du 19^e siècle »

Ouverte du 20 mars au 30 mai 2004

Tous les week-ends de 14h à 18h

et durant les vacances de Pâques

Fermeture hebdomadaire : le mardi

Entrée gratuite pour les membres HAS





Ghislaine Hanlet.



Résidence spadoise de la famille Hanlet, route de la Sauvenière (coll. privée).

A Ghislaine Hanlet (1913 – 2004), le musée reconnaissant

Pour l'avoir écouté régulièrement, j'aimais déjà *La jeune fille et la mort* de Schubert. Désormais, ce quatuor sera intimement lié au souvenir d'une des plus fortes personnalités qu'il m'ait été donné de rencontrer. Ce thème, Ghislaine Hanlet, l'avait choisi pour accompagner « son dernier voyage ».

Représentant l'ASBL et donc les musées de la Ville d'eaux, je me trouvais aux côtés de notre conservatrice, Mme Ramaekers, qui, très émue, voyait partir l'une de ses meilleures amies.

Notre institution est triplement affectée par cette perte. Passionnée par l'art sous toutes ses formes, Ghislaine Hanlet signait de temps à autre un article dans notre revue, abordant des sujets aussi divers que les bois écossais ou la production aquarellée de Turner. Les souvenirs de sa jeunesse et plus particulièrement les séjours réguliers passés dans la propriété que possédait la famille Hanlet à Spa l'ont aussi inspirée. Installée définitivement dans la ville d'eaux vers 1995, elle posait sur celle-ci un regard à la fois tendre et très critique.

Outre un auteur apprécié, notre ASBL perd également un membre d'honneur. En effet, il y a tout juste vingt ans, le conseil d'administration d'Histoire et Archéologie décidait de lui décerner cette distinction rarissime puisqu'elle n'a été attribuée, jusqu'à présent, qu'à deux personnes.

Le terme membre d'honneur possède une homophonie qui, dans le cas présent, est tout aussi valable. Le musée, en effet, à l'instar d'autres associations culturelles spadoises, a largement bénéficié de sa générosité. Nous lui devons notamment l'acquisition d'un miroir en bois incrusté (fin 17^e siècle) déposé dans les collections du musée en témoignage de son amitié pour notre Conservatrice. C'est donc la perte d'une généreuse donatrice que nous déplorons en troisième lieu.

Un autre épisode me revient en mémoire. Né de la complicité qui la liait à Marie-Thérèse Ramaekers, un vieux projet se concrétisa durant l'été 1990. Mademoiselle Hanlet possédait une des plus importantes collections de jolités de Belgique. De juin à septembre, cette dernière fut exposée au premier étage du Musée de la Ville d'eaux à la grande joie de sa propriétaire, qui vit sa collection presque entièrement réunie pour la première fois sous l'intitulé « Une collection privée ». Ce fut une des nombreuses joies que lui procura l'art, qu'elle aimait par-dessus tout.

La longue maladie, qui l'a handicapée durant les dernières années de sa vie, n'avait entamé ni son enthousiasme pour la beauté et le dépassement de soi ni son humour parfois grinçant ni la vivacité d'esprit qu'elle manifesta à tout propos sa vie durant.



LE DOMAINE DE LÉBIOLES
HEURS ET MALHEURS D'UN MANOIR SPADOIS

Monsieur André Andries, éminent collaborateur de notre revue (voir notamment sa série d'articles consacrés au site de la Fagne Maron), y publie depuis le mois de mars 2003 une étude consacrée à Georges Neyt, le diplomate belge, bâtisseur du manoir de Lébioles.

L'état d'abandon dans lequel se trouve ce château depuis sa vente en 1990 et le vandalisme, qui en a été la suite prévisible, ont d'autant plus incité celui-ci à réagir à ce navrant état de choses.

Après avoir déjà lancé un cri d'alarme dans différents journaux régionaux et dans la revue *Réalités*, M. Andries est venu nous demander de l'aider, sinon à sauver - mais avec quels moyens ? - du moins à sensibiliser un maximum de personnes au sort de cet élément important du patrimoine architectural spadois.

Suite à cette entrevue et de commun accord, nous avons décidé d'organiser une exposition consacrée à l'histoire du domaine au printemps 2005, le musée ayant déjà programmé ses expositions du printemps et de l'été 2004.

Depuis cette réunion, M. Andries a contacté Mlle Liliane Dresse de Lébioles qui nous prêtera des documents appartenant à sa famille (Faut-il rappeler que les Dresse furent de 1912 à 1980 les premiers occupants du château ?) Il a également contacté M. Louis de Geoffre de Chatignac, petit-fils de Georges Neyt ainsi que M. et Mme Cauwels – Van Cauwenberg, les hôteliers propriétaires du château dans les années 80-90, qui ont eux aussi accepté de prêter des objets ou des documents en leur possession.

* *

*

Les événements vont parfois vite ! Mlle Dresse de Lébioles, en plus de sa collaboration directe à l'exposition, vient d'offrir au Musée un portrait de Georges Neyt resté jusqu'à présent dans sa famille. La photo ci-dessous a été prise dans les locaux du musée le lundi 26 janvier 2004 lors de la remise de ce tableau par Mlle Dresse de Lébioles en présence de M. Andries et des membres du conseil d'administration d'Histoire et Archéologie Spadoises.

VILLE DE SPA COURSES
ET
EXHIBITION SENSATIONNELLE
DE
CHAMEAUX
 de courses (Mehara)



Depart de LUNA-PARC (BRUXELLES) le 15 Juillet.

Arrivée A SPA le 17 vers 4 heures
 Avenue du Marteau. — EXHIBITION AU PARC.

Vendredi 18 à 2 1/2 heures.
 L'Hippodrome de la Sauvenière. Samedi 19.

DÉFILE
COURSES DE VITESSE
 ET MATCHES
 CHAMEAUX CONTRE PURS-SANG.

FANTASIA
 ET
DÉPART

Le Secrétaire, J. MAISON.

Coll. Musées de la Ville d'eaux.

Anticipant notre prochaine exposition d'été, le texte qui suit analyse l'une des affiches appartenant aux collections du Musée de la Ville d'eaux. Cette affiche figurera dès la mi-juin au sein de l'exposition « Spa s'affiche ».

Courses et exhibitions de chameaux à Spa en 1913

En janvier 1913, parmi les nombreuses activités proposées aux villégiateurs, une de celles-ci s'annonce comme l'événement de la saison par son originalité : un raid d'une vingtaine de chameaux venant d'Algérie. Ce raid s'effectuerait en deux étapes : Ostende – Gand – Bruxelles et Bruxelles – Louvain – Liège – Spa. Le baron Pierre de Crawhez est parti dans la première quinzaine de janvier, à destination d'Alger pour s'occuper des engagements et de l'organisation de ce raid.

Le 29 juin 1913 est la date initialement retenue pour l'arrivée du raid à Spa et la presse, comme les programmes des fêtes pour la saison 1913, s'en font l'écho.

Le 22 juin 1913, la presse publie les dates « définitives » : 3, 4 et 5 juillet et dans son édition du 29 juin 1913, *le Pouhon* annonce que ce passage à Spa est une escale du raid Bruxelles – Namur – Spa – Liège – Louvain – Bruxelles. Cette grande première, dont nos voisins français auraient voulu avoir la primeur, Spa se devait de l'organiser après avoir été la première ville du continent à organiser des courses de chevaux. Elle est organisée de commun accord entre la Ville de Spa et la direction du Luna Park de Bruxelles à l'initiative de M. le Baron Joseph de Crawhez, bourgmestre de Spa et de son frère Pierre qui a déjà parcouru le désert en automobile. Ceux-ci ont obtenu l'aide notamment du maire et préfet d'Alger et de Monsieur Bougault, directeur de l'Office du Tourisme de Biskra. Il leur a fallu recevoir également les autorisations du gouvernement militaire de l'Algérie, car celui-ci levait des goums dans l'extrême sud du Sahara et avait donc besoin d'un maximum de chameaux et de cavaliers. Ce sont finalement dix méhara¹ qui embarquent sur un navire au port de Philippeville le 28 juin et arrivent à Marseille le 1^{er} juillet. Ils sont montés par d'anciens militaires appartenant à la tribu des Chambas et au service des bureaux arabes. La traversée s'effectue dans de bonnes conditions, mais le transport par rail pose problème. Les administrations du Paris – Lyon - Méditerranée et du Nord - Belge n'ont pu fournir des wagons assez hauts pour permettre aux bêtes de se tenir debout : il faut donc les faire mettre à genoux, ce qui n'est pas sans leur plaire, car elles effectuent alors la totalité du trajet Marseille – Bruxelles dans leur position de repos.

Le 3 juillet 1913, *le Pouhon* indique à ses lecteurs que les dates prévues pour la course de chameaux devraient être reportées, car les « coursiers du désert » viennent à peine de débarquer à Marseille. Pourtant, il console son lectorat en constatant que vu les conditions climatiques – on parle de retirer les vêtements d'hiver des garde-robres – ce petit contretemps vient à point.

¹ Méhari: dromadaire d'Arabie; donne au pluriel: "méhara" ou "méharis".



(Coll. privée.)



(Coll. privée.)

Le 5 juillet, l'auteur commence son article par « Ah ces chameaux ! » et même s'il pardonne l'arrivée hors date des méhara, il se plaint du manque d'informations fournies par les organisateurs. La pluie est toujours présente.

Le 11 juillet, à la une du *Pouhon*, les dates sont modifiées en 15, 16, 17 et 18 juillet. Le programme du raid est le suivant :

Dimanche 13 juillet : de 2 à 5 heures exhibition des « Méhari » au Luna Park de Bruxelles. A 5 heures, départ pour Namur et arrivée à cette même ville vers 8 ½ heures.

Lundi 14 juillet : à 4 heures, au stade des jeux de la Citadelle, grande course de « Méhari » et à 5 heures, départ pour Huy.

Mardi 15 juillet : à 4 heures course à Huy et à 7 heures départ pour Spa.

Mercredi 16 et jeudi 17 juillet : exhibitions, promenades et courses à Spa. Match sensationnel, chevaux contre chameaux.

Vendredi 18 juillet : départ pour Liège et à 4 heures, courses à l'aérodrome d'Ans.

Samedi 19 juillet : départ pour Louvain et à 4 heures, courses.

Dimanche 20 juillet : à 2 ½ heures, départ pour Bruxelles et arrivée au Luna Park vers 4 heures.

« Si le temps le permet, le tour continuera par Gand et le littoral : mais en Belgique, il faut toujours compter avec la pluie » remarque le chroniqueur de *La Saison de Spa*.

En cas de pluie, le programme sera reporté au lendemain et annoncé par voie d'affiches spéciales dans les diverses localités intéressées.

Les dix méhara arrivent à Bruxelles le jeudi 10 juillet et doivent arriver à Spa sept jours plus tard.

Le 13 juillet, alors que la presse commente la prochaine arrivée des vaisseaux du désert, le *Mémorial de Spa*, dans son édition du jour, attaque le bourgmestre et l'administration communale pour les retards successifs de cet « humbug (mystification, fumisterie. N.D.L.A.) de belles dimensions » : « On se demande même qui a été mystifié dans cette affaire, de l'administration ou du public. A grands coups de réclames, en des articles élogieux sur la puissance du baron auquel l'administration française ne pouvait rien refuser ; on prend date pour cette randonnée, à jamais comique, pour le 29 juin ; puis pour le 3 juillet ensuite elle devait infailliblement avoir lieu le 5 ou 6 ; mais comme sœur Anne on ne voit rien venir ! C'est de la zwanze, comme on dit à Bruxelles, la voilà reportée au 17 juillet, si le temps le permet. »

Après « six semaines de pluies, de temps froid et de ciel maussade », le soleil apparaît et la foule se presse le long de l'avenue et sur la place Royale, où la Symphonie installée dans le kiosque distrait le public de son attente. L'entrée des chameaux et de leurs méharistes se fait par l'avenue du Marteau le jeudi 17 juillet vers 6 heures sous l'œil des Spadois et des bobelins, mais aussi d'un opérateur cinématographique envoyé spécialement par *Le Journal*. Le cortège passe sur la place Royale où la musique exécute la Marseillaise et se rend au rond-point du parc où le public peut l'admirer.



(Coll. privée.)



(Coll. privée.)

Les courses prévues pour le 18, qui « présenteront un plus grand intérêt que partout ailleurs, parce que non seulement nous verrons des courses de vitesse entre Méhari, mais nous aurons des matches de Méhari contre chevaux pur-sang, épreuves très originales que Spa sera la première à organiser », sont annulées et postposées au dimanche suivant pour cause de « drache » nationale.

Ce même jour, *La Saison de Spa* s'excuse de ne pouvoir publier la photographie de l'arrivée des chameaux et l'imprime dans son édition du 19, mais également du 20 juillet, car l'édition de la veille a été rapidement épuisée et les demandes concernant cette photographie sont nombreuses.

Le 19 juillet, pour son inauguration, Spa – Cinéma projette le film de l'arrivée de la course de chameaux Bruxelles - Spa à Spa - Marteau.

Les épreuves prévues sont au nombre de quatre : d'abord deux courses de qualification sur environ 2.000 mètres, une pour les « bidets spadois » et une pour les méhara ; puis un match entre les deux premiers des qualifications sur une distance d'environ 2.400 mètres et enfin le grand handicap pour chameaux et chevaux sur une distance d'environ 3.600 mètres.

Malgré l'absence de soleil, c'est la grande foule à l'hippodrome de la Sauvenière, ce 20 juillet et les courses débutent vers 2 ½ heures. Malheureusement, les chameaux ne peuvent pas faire preuve de leurs capacités. Leurs larges pieds plats habitués à fouler le sable s'adaptent difficilement au « gazon glissant, bourbeux et rempli d'eau » de la piste de l'hippodrome. Ces festivités sur les hauteurs de Spa prennent fin par une fantasia et des danses arabes, accompagnées par des chants, exécutées par « la célèbre Kadoudja, la danseuse d'élite des Oulaid Nail ».

Le 21 juillet, à la demande du bourgmestre, les méharistes effectuent une petite exhibition dans les jardins de l'hospice.

Le mardi 22 juillet, cette attraction donne lieu à des réjouissances dans le Parc de Sept - Heures : exhibition des méhara, fantasia, danses et chants par les méharistes, ainsi que danse exotique par Kadoudja, engagée « à prix d'or » par le Chalet du Beau - Site au Parc. « La fête aura lieu par n'importe quel temps, en cas de pluie elle aura lieu dans la Galerie ».

Ce même jour, les méhara poursuivent leur raid en emportant une médaille remise par le bourgmestre, leur rappelant leur séjour « en nos landes ardennaises ».

Marc Joseph

Bibliographie

Pauvres chameaux! par Evelyne de Quatrebarbes in *Beauté magazine*, n°46, 1978.

CinéSpa: les cinémas à Spa depuis 1896 par Vincent Legros. Spa : Galopin, 2003.

Les journaux spadois suivants pour l'année 1913 : *L'Avenir de Spa*, *Gazette de Spa* et de l'arrondissement de Verviers, *Le Mémorial de Spa*, *Le Pouhon*, *La Saison de Spa*.



A PROPOS DE GEORGES KRINS

C'est suite au très intéressant article paru dans le derniers HAS concernant notre concitoyen Georges KRINS, tragiquement disparu lors du naufrage du Titanic, que je me suis souvenue d'une tombe ancienne portant ce nom, située au cimetière de Spa. Je m'y suis donc rendue, et ai découvert qu'en réalité, cette sépulture est celle de la famille du musicien disparu.

Sur la stèle, on trouve les noms de sa grand-mère maternelle, de sa maman, d'une sœur et d'une autre parente. Et tout en bas, la famille a fait graver: "A la mémoire de Georges KRINS, né en 1889, mort sur le Titanic en 1912" (voir photo). Cette tombe est située dans l'allée n°5 qui longe le grand mur de soutien en moellons traversant tout le cimetière. Elle a l'air d'être abandonnée, mais se trouve dans le périmètre classé.

Monsieur DELAUNOY, l'auteur du texte précité, a été informé de cette découverte. Il nous a signalé que la photo en question figurerait en bonne place dans un livre consacré à l'histoire de ce paquebot et que le Cercle des Amis du Titanic de Bruxelles, compte éditer dans un prochain temps.

De plus, voici un complément d'information souvent méconnu; Georges KRINS est apparenté à notre talentueux peintre régional du siècle passé, Ernest KRINS. En effet, sur une liste d'électeurs datant de 1895, sont recensés: Auguste, le père de Georges, Ernest et d'autres, ayant tous comme ascendant commun: Lambert-Joseph KRINS, né à Spa en septembre 1789. Les généalogistes auraient certainement un travail de recherche intéressant à faire, mais sûrement pas facile, car les KRINS étaient des voyageurs!

* * * * *

Pour terminer, je voudrais rappeler qu'un autre de nos jeunes spadois de l'époque a connu une fin identique à celle de Georges KRINS et tout aussi tragique. Il s'agit de Ferdinand JACQUES, cadet de la Marine, disparu en 1906 à l'âge de 19 ans, lors du naufrage du navire école belge Mercator.

Un monument a été érigé à sa mémoire tout au début du cimetière, il est situé à main droite directement après le colombarium.

Ferdinand était le fils unique d'Alphonse JACQUES, vétérinaire et politicien spadois actif; il fut longtemps échevin. La rue longeant le chemin de fer et menant à la gare lui a d'ailleurs été dédiée.

M. Caro-Harion

Note de la rédaction

Concernant la révolution liégeoise et la singularité du mouvement révolutionnaire dans le Marquisat de Franchimont, le lecteur consultera avec intérêt les ouvrages suivants disponibles notamment à la Bibliothèque Communale de Spa:

HARSIN Paul, *La révolution liégeoise de 1789*, La Renaissance du Livre, 1954.

DOMS Alex, *Les 25 séances du Congrès de Polleur*, Imprimerie Pirard, 1964.

DOMS Alex, *Polleur en 1789-1790. Brève chronique de J.F. MAWET avec commentaires et compléments d'archives*, Imprimerie Lelotte, 1984.

LES SPADOIS CONTESTENT LA COMTE AVOINE (1786-1792)

Dans le chapitre qu'il consacre aux redevances anciennes des quatre bans à l'origine du Franchimont (Theux, Sart, Jallhay et Spa), l'historien et ancien lieutenant-gouverneur de Verviers, Remacle-Joseph Detrooz cite deux redevances féodales; la waite avoine et la comte avoine. La première était due au prince-évêque; l'autre, à l'avoué du Franchimont.

Les Spadois, qui avaient d'abord cotisé au titre d'habitants de hameaux dépendant de Sart, ont continué à verser ces redevances après qu'ils eurent obtenu de constituer un ban et d'avoir leur propre cour de justice. Ils devront les payer jusqu'à la fin de l'Ancien Régime.

La *weide-avoine* consiste dans un stier d'avoine et un denier bonné¹, qui se rachètent pour vingt-cinq sous par an². Parlant ensuite de ce qu'il nomme *la quote-avoine*³, Detrooz explique: *Cette redevance, qui appartient au voué du marquisat de Franchimont, a été établie en sa faveur pour tenir les chemins libres et veiller à la sûreté des campagnes. Il consiste dans un stier d'avoine, une poule et une maille, et se rachète au moyen de vingt-cinq sous chaque année*⁴.

L'avoué du Franchimont, personnage important pendant le Moyen Age, avait pour mission de protéger les habitants. Il assura d'abord le maintien de l'ordre, puis il dut sauvegarder les droits des manants lors des plaids annuels. Au cours des temps, la fonction a perdu de son importance: des prélocuteurs, notaires et

¹ J.-S. RENIER, op. cit., p. 227, écrit que "*la maille est une petite monnaie dite aussi denier boné ou de bon aloi, le tout remplacé par 25 sous*". - Dans le Record de 1436 cité *infra*, il est question d' "*un denier petit*"

² Remacle DETROOZ, *Histoire du Marquisat de Franchimont et particulièrement de la ville de Vervier et de ses Fabriques*, Liège, 1809, 1^{ère} partie, p. 77-78.

³ On trouve plusieurs graphies pour désigner cette redevance: *comte, conte, quote avoine*. *Comte* rappellerait qu'aux origines du Franchimont, l'évêque de Liège a pu en confier la garde à un comte, et que la charge serait passée à l'avoué. - *Quote* signifie: part personnelle lors d'un arrangement.

⁴ DETROOZ, op. cit., p. 78.

procureurs assureront, aux Temps Modernes, la défense des justiciables. Mais, en fin du XVIII^e siècle, étant donné l'hérédité de l'avouerie, le titulaire continuait à exiger la comte-avoine alors qu'il ne manifestait plus d'activité personnelle.

A la Saint-Remi (soit le 1^{er} octobre), échéance annuelle de la redevance, l'avoué héréditaire en proposait la levée aux soumissions de particuliers. Celui d'entre eux qui l'emportait était dénommé "admoniateur"; il chargeait un repreneur d'assurer la perception de la comte avoine. Celui-ci devait d'abord se présenter devant la cour de justice locale afin d'en obtenir l'*enseignement* (l'enregistrement) de l'obligation de verser l'annuité et le *mandement fortis* qui lui permettrait d'agir judiciairement contre les récalcitrants.

La cour désignait ensuite quelques-uns de ses membres pour l'accompagner pendant les jours de perception: la mission de ces derniers consistait à s'assurer des bonnes conditions de la levée (respect des règles en matière de violation de domicile, procédure de demande de la redevance, utilisation de la mesure de grains correcte, exactitude de la procédure lors de la prise de gages); de plus, les échevins désignaient, à partir d'une liste dressée par le curé de la paroisse, les personnes qui étaient dispensées de paiement, en tout ou en partie, "pour cause de pauvreté". A Spa, deux échevins de la Cour de justice et un huissier étaient désignés pour accompagner, les jours de levée; les repreneurs qui leur donnaient alors à dîner⁵.

Chaque maison était tenue de payer ces deux droits, à l'exception, à Spa "des maisons cindrant⁶ depuis la porte de la maison ci-devant de la Croix Blanche, rue de Gravioule et finissant à l'entre-deux contigu à la maison Jean Gobard, au Vieux Spa sous la dénomination du Vekprés, ou près de l'évêque"⁷. Les habitations récemment construites étaient dispensées de paiement Rappelons qu'il en était de même pour les pauvres repris sur une liste. Lors de la levée, les échevins délégués et leurs auxiliaires ne cotisaient pas.

Pendant la seconde moitié du XVIII^e siècle, des indices d'une modification des attitudes face aux institutions marquant le lien féodal sont apparus au Franchimont. C'est par la comte-avoine que la revendication a débuté, vraisemblablement parce que cette redevance n'était pas levée en faveur du prince, mais, rappelons-le, au bénéfice de l'avoué. Or l'avouerie héréditaire n'était plus considérée par ses titulaires que comme un titre honorifique et un moyen d'acquérir des ressources sans assumer les obligations de la

⁵ Félix DELHASSE, *Notes sur Spa, extraites des manuscrits de Jean-Louis WOLFF et de Vincent ROUSSEAU père et fils*, s.l., s.n.,s.d., p. 74-75

⁶ Déformation de "cintrer", "ayant la forme du cintre, en arc de cercle" ? (Dictionnaire LITTRÉ)

⁷ "Il faut croire que les prés cindrant la dernière de ces maisons avaient appartenu probablement autrefois à l'évêque et que les habitants avaient conservé le privilège d'être exemptés de ces droits" (*Idem*, p. 75).

charge. Des débiteurs ne craindront pas d'abord de refuser de payer, puis on s'entendra pour faire défaut le jour de la collecte. La contestation s'en prendra aux amodiateurs ou à leurs employés; puis on en viendra à contester le principe des antiques redevances ou la répartition de celles-ci.

C'est ce qui arriva, le 29 octobre 1763, à Jean François Nelis, délégué par Alexandre Malherbe, échevin de Theux et repreneur de la levée de la comte avoine afin de percevoir dans le village de Polleur, la comte avoine due à l'échevin Dethier, seigneur de Grimonster, haut voué héréditaire du Marquisat. Quand Nélis entra dans la maison de Mathieu Mawet⁸ et demanda le paiement de la redevance, l'épouse Mawet refusa de payer. Le repreneur ordonne alors à l'huissier Barlaz de procéder à la saisie. Ce dernier s'empare d'un chaudron en fer. Mais la femme n'hésite pas à se munir d'un gros bâton coudé et, tout en jurant, l'assène sur l'épaule de l'huissier, puis lui arrache le chaudron des mains⁹.

Toujours au nom du haut voué Dethier, Alexandre Malherbe avait obtenu de la cour de Theux, le 2 octobre 1766, un mandement fortis pour lever la comte avoine d'Ensival. Le 19, accompagné de l'huissier de la cour, les échevins Boniver et Deblon se sont rendus dans ce village. La visite des maisons commença par celle du sieur Corne. Les échevins ordonnèrent à l'huissier de frapper à la porte. Personne ne vint ouvrir. La même absence de réaction se manifesta dans 103 des 136 maisons (soit 76%) que comptait leur district. Vingt-deux personnes (soit 16%) étaient exemptées de paiement "à cause de pauvreté". Seuls cinq assujettis ont payé la comte-avoine ! Trois ont rempli leur obligation en livrant la quantité d'avoine requise. Les deux autres ont versé 1 Florin 10 vraisemblablement la contre-valeur du grain¹⁰. Quand 103 sur 114 contribuables (soit 90%) n'ouvrent pas leur porte, ce fait constitue davantage qu'un indice, c'est un authentique changement de l'attitude du peuple à l'égard d'une taxe dont il ne constatait plus la contrepartie en service à rendre par le haut voué.

*

* *

La perception de la comte avoine a trouvé en la personne du docteur theutois Jean-Philippe de Limbourg un partisan du remplacement de celle-ci, voire de son abolition. Pendant des années, il s'est soucié des intérêts de sa communauté et a constaté que l'avoué héréditaire était absent lorsque se sont tenus les plaids après 1786. et que, malgré ce fait, on continuait à percevoir la comte avoine au profit de celui-ci.

⁸ Mathieu Joseph Mawet (1722-2 janvier 1766) avait épousé Anne-Joseph Deblon (décédée le 30 avril 1781). Ils résidaient à Polleur "dans la haute rue". Leur fils Jean-François est l'auteur d'une brève chronique des événements de la Révolution de 1789 au Franchimont. Voir notre *Polleur en 1789-1790 - Brève chronique de J. F. Mawet...*

⁹ Archives communales de Theux (A.C.T.), Farde 23, n° 13.

¹⁰ Archives Communales de Theux, (A.C.T.), Farde 23, n° 23.

Sur des bouts de papier, de Limbourg a noté les réflexions que ce scandale lui suggérait. Deux situations lui paraissaient injustes: d'abord, la perception de la comte avoine en faveur de personnages qui ne remplissent pas leur fonction; puis la distribution inégale dans le chef des cotisants. Pour lui, la fonction ne se justifie plus étant désormais inadaptée aux modifications survenues dans la société.

Le nom de voué est un nom ancien d'avocat, d'hommes nécessaires dans les anciens temps pour défendre le peuple mais aujourd'hui inutiles, sinon pour ceux qui les emploient, parce qu'on se conforme mieux aux lois et que pour se défendre, on a des avocats à choix et qui sont les voués présentement, ou des avocats incapables et on n'en a pas besoin, ou de bons avocats, mais riches et seigneurs et ne pratiquant pas, ou désireux de gagner, et ni l'un ni l'autre ne voudra pas devoir être l'avocat du peuple, charge futile donc et qu'ici on a cru faire semblant de remplacer par un procureur, comme si les avocats anciens qui étoient les voués n'étoient que procureurs; et les six garde-forêts d'autrefois, etc¹¹

D'autre part, de Limbourg estime que la répartition devrait être revue car les bases de celles-ci sont confuses et iniques:

Weides et contes aveines

Elles sont dues sur certains héritages et par certains massuirs que nous, la Cour, savons et wardons, suivant un Record de 1431.

Il y a des records qui portent qu'elle est due par les Massuirs que nous savons et wardons, c'est-à-dire par les habitans qu'on savoit la devoir; d'autres, par les masuirs, exceptés ceux qu'on savoit et wardoit, comme si tous la devoient, excepté ceux connus ne la devoir pas. Mais ceux-là devant, c'étoient sans doute ceux existans alors "Presumptio favor abiliior est juris", c'est-à-dire qu'une partie la devoit, une partie ne la devoit pas. On connoissoit ou wardoit ceux qui la devoient et ceux qui ne la devoient pas qui étoient tous existans alors, et pas ceux qui existeroient ou seroient dans des bâtimens à faire ... Il suffit de n'avoir jamais payé. Et pour la prétendre, il faut [justifier] payement.

Les anciens records portent que ces redevances sont dues à l'enseignement des Cours de Theux et en certains lieux connus et wardés; ou par certains massuirs, tantôt par les chefs d'hôtel: à nos princes, un setier d'aveine et un denier boné, dit la waite aveine; au voué, un stier, une poule, une maille, dit la conte aveine; quelquefois à l'exception de ceux que la cour sauve être de ce exempts et affranchis, quelquefois jugé autrement, savoir que deux ménages restant ensemble payeroient à moins que leurs biens et argens ne fussent communs, ce qui n'est pas observé, un seul payant dans une même maison quoiqu'il s'y trouvât plusieurs ménages; mais un jugement peut être abusif.

¹¹ Note de J. Ph. De Limbourg. Collection privée.

Donc si une maison se divise, la rente ne se double pas mais se paie indivisément par moitié ou par une partie. Donc, à plus forte raison, n'est pas due par ou sur de nouvelles demeures, en fonds non [un mot] et wardés. Ainsi, comment sur de nouveaux fonds? On dit que tous possesseurs de biens féodaux ou possédant un fief en sont exempts dans la maison de leur domicile non exempte.

De plus, les maisons ne les doivent pas mais leurs habitants ou les massuirs; de sorte que dans des maisons non occupées, on ne paie pas et à l'égard de ceux exempts et affranchis, il ne peut en conster que du défaut d'avoir jamais payé. D'ailleurs elles ne sont dues que là où elles étoient dues lors des Records; aucun ne portant que tous les devoient au futur, mais que tous les devoient où on savoit dans ces vieux temps qu'on les devoit. Ce sont des obligations¹² anciennes; elles ne peuvent toucher que ceux qui les ont contractées, ceux qui occupaient les maisons existantes alors, certains masuirs dans ces temps-là, et entre ceux-là, ceux qui la devoient, et non pas les masuirs des générations futures mais bien ceux d'alors "certains masuirs, disoient les Cours, ou dans certains terrains que nous savons et wardons"¹³.

Dans les premiers jours de l'Heureuse Révolution, le 21 août 1789, alors qu'il vient de quitter son domicile theutois pour se réfugier en Allemagne, de Limbourg rédigea à l'adresse de l'apothicaire spadois Thomas-Joseph Jehin un long plaidoyer *pro domo*. L'illégalité de certaines impositions avait suscité en lui la volonté d'y mettre fin. Le docteur mentionne parmi ses interventions antérieures au bénéfice de la communauté de Theux: Mes remarques produites autrefois contre la multiplication des comtes-avoines par la division des bâtimens en diverses demeures, ... lesquelles remarques produites dans une cause soutenue par le prélocuteur Bottin¹⁴, , il me reste des matériaux que j'emporte avec moi et autres que je trouverai plus outre...¹⁵

Ainsi, antérieurement à 1789, existait déjà une attitude très critique à propos de la comte avoine et cela, même de la part d'un partisan du pouvoir princier. Dénier au haut voué le droit de la lever étant donné qu'il ne remplissait pas les obligations de sa charge, l'attraire en justice aurait été possible. Mais c'est

¹² Conventions et contrats ayant pour objet des biens meubles. (Jean YERNAUX, *Inventaire sommaires des archives des greffes scabinaux...*, p. 7).

¹³ J. Ph. De LIMBOURG, in Collection privée, n° 204.

¹⁴ Jean-Nicolas Bottin, prélocuteur, procureur et notaire, né en 1734. Agent d'office du gouverneur de Franchimont, en 1777, il est prélocuteur à gages du Magistrat de Spa jusqu'en 1781, puis régisseur du Salon Levoz dont il tient les comptes de la construction en 1785. (Paul BERTHOLET, *Les jeux de hasard à Spa...*, p. 94, 215, 210 et 184). - Jean-Philippe de Limbourg en disait en 1792: "C'est un honnête homme, droit, fort entendu; il est passablement actif et point précipité". (Philippe de Limbourg, *Lettres et mémoires...*, p. 311-312).

¹⁵ Lettre destinée à la publicité où l'auteur justifie son attitude et ses opinions dans les questions suivantes: souveraineté du Prince, jeux de Spa, accenses, ventes des bois communaux, querelles au sujet du Magistrat de Theux. - De Bullingen, [Bulange], 21 août 1789. Ph. de Limbourg, *Lettres et Mémoires et mémoires pour servir à la Révolution liégeoise*, in *Bulletin de la Société Verviétoise d'Archéologie et d'Histoire*, 14e vol., 1914-1918, p. 25-27.

vraisemblablement à l'instigation du notaire et prélocuteur spadois Jean-Guillaume Brixhe que des actions seront menées par le populaire lors de collectes annoncées de la comte avoine. Trois ans avant l'Heureuse Révolution, on trouve en effet à Spa une authentique manifestation de refus de paiement:

Le douze octobre mil sept cents quatre vingt et six devant moi notaire et témoins soussignés sont comparus Servais Lepersonne et Thomas Lardinois lesquels en faveur de justice et de vérité, sans induction ni persuasion de personne nous ont ingénument déclarés que faisant le onze du mois courant le tour du vieux Spa pour la levée de la comte avoine de Monsieur l'échevin Dethier Seigneur de Grimonster, haut voué héréditaire du Marquisat de Franchimont, à la conduite de Monsieur l'échevin Servais associé de la Demoiselle veuve feu Mr Alexandre Malherbe repreneur de la dite comte avoine audit Marquisat ensuite du mandement fortis accordé par la cour et justice de Spa et des affiches et publications faites dimanche dernier aux lieux accoutumés, ils ont vu quantité de personnes [qui] se sont refusées au payement d'icelle, plusieurs avoient fermé leur portes et plus de soixante se sont assemblés et attroupés ensemble et les ont poursuivis, allant de maison en maison, induisant les débiteurs de ladite comte avoine à ne pas payer et cela depuis l'endroit nommé Clusin jusqu'au commencement de la chaussée entrant dans Spa, et de là dans la petite rue nommée voye du fourneau en leur donnant des menaces jusques là que le Sr Noël fils André Henrard dit Hurllet dit qu'il falloit les chasser à coup de pieds; lequel fit même mine de courir sur ledit Sieur Servais, ce qu'il auroit probablement fait sans les remontrances d'un nommé Beauduin Leclerc et sauf que le même Sieur Servais prit à témoins les déclarants, le sieur Sacré huissier de ladite cour de Spa et le prélocuteur Bottin employés à la levée de la susdite comte avoine et autres personnes présentes au maltraitement et à la cabale exercés à l'égard du susdit Sieur échevin Servais, ce qui les empêcha de poursuivre la dite levée, et qui les obligea de s'en désister jusqu'à nouvel ordre. Le tout quoi comme contenant la pure, nue et sincère vérité, les déclarants offrant de réitérer toutes et quantes fois ils en seront requis même par serment pardevant tous juges, consentant à ce qu'une ou plusieurs copies de la présente soyent par moi dit notaire dépêchées pour les reproduire et insinuer ubi opus.

Fait et passé à Theux dans la résidence dudit Sieur Servais y present pour temoins requis et appelés les Sieurs Jacques Soleil et Pascal Douguet.

(S) Servais le personne

Marque de Thomas + Lardinois pour ne scavoir écrire

Jacque Soleil Pascal Douguet

Ce que j'atteste Jean Nicolas Bottin, notaire de Liege in fid.¹⁶

¹⁶ Archives de l'État à Liège, (A.É.L.), Notaire J. N. Bottin

Que survienne l'Heureuse Révolution, les griefs auront été discutés et formulés au Franchimont. Le principe même de la perception des taxes féodales sera bientôt dénié par le Congrès de Polleur.

Le 16 septembre 1789, Laurent-François Dethier, de Theux, y propose la Déclaration des Droits de l'Homme et du citoyen pour le Franchimont. Elle comporte dans deux de ses articles l'expression axiomatique des revendications applicables, entre autres cas, à la comte-avoine:

Art. 14: Chaque citoyen a le droit, par lui-même ou par les représentants, de constater la nécessité de la contribution publique, de la continuer librement, d'en suivre l'emploi et d'en déterminer la quotité, l'assiette, le mouvement et la durée.

Art. 15: La société a le droit de demander compte à tout agent public de son administration¹⁷.

En application concertée de ce dernier article, lors des plaids généraux des communautés de Theux¹⁸ et de Spa¹⁹, tenus le 2 octobre, le corps des citoyens assemblés au son de la ban-cloche, "*proteste qu'au défaut de tout officier public, décimateur, meunier et autres, &c., de s'être acquitté ou de s'acquitter au futur ponctuellement de tous devoirs leur incombants, ce dont on les somme ici solennellement : chaque citoyen a pu, peut et pourra au futur user de tous moyens constitutionnels, convenables, tels que de résister à l'oppression, d'user du droit de rétention et de pouvoir s'exempter ou libérer de toutes obligations corrélatives envers lesdits officiers publics, meuniers et décimateurs, &c*".

Parmi les officiers publics, étaient visés dans cette motion l'avoué, les amodiateurs de la comte avoine et leurs employés. Quant au principe de la perception des waite et comte avoine, une revendication des gens de Sart va nous éclairer sur ce que les patriotes envisageaient à ce sujet.

Dans la convocation au Congrès envoyée le 15 août à toutes les communautés du Franchimont était joint un recès pris, le 9, par les organisateurs theutois. Les municipaux sartois y avaient lu que la future assemblée, entre autres décisions à prendre, voulait "*régler et répartir entre les communautés les dépens [...] selon l'ancienne matricule²⁰ ou sur un autre pied à convenir*"²¹. Or, depuis des années, les Sartois réclamaient une révision de la matricule du Franchimont qui, depuis cent ans, leur était devenue défavorable.

¹⁷ Code du Droit Public des Pays réunis de Franchimont, Stavelot et Logne ,(C.D.P.), I, p. 69.

¹⁸ FEUILLE NATIONALE LIÉGEOISE, n° 55 du lundi 12 octobre 1789, p. 348-349;

¹⁹ C.D.P., I, p. 83-84.

²⁰ Depuis la fin du XVII^e siècle, la matricule du Pays de Liège et Comté de Looz indiquait au Marquisat de Franchimont une répartition des impositions d'État entre les bans qui, convertie en pourcentages, donnait: Theux, 33 %; Sart, 15 %; Spa, 12,5 %; Jalhay, 10,5 % et Verviers, 29 %. Cent ans plus tard, la participation des bans aux impositions d'Etat n'était plus proportionnelle aux populations étant donné l'augmentation démographique à Verviers et à Spa. Cfr CDP, I, p. 127.

²¹ C.D.P., I., p. 8.

Ils participaient, le 10 septembre, pour la quatrième fois, à une séance du Congrès. Antérieurement à celle-ci, ils avaient entendu d'enthousiastes proclamations, des appels à l'union avec Liège; mais pour ce qui en était de la révision de leur quotité dans les impositions, ils n'en avaient pas osé parler. Et voilà qu'il est proposé de constituer une caisse de moyens pécuniaires pour la défense civile et militaire du Marquisat à laquelle chaque communauté aurait à participer suivant l'ancienne matricule. Les Sartois manifestent alors leur réticence et déclarent n'adhérer à cette décision *“qu'autant que cet arrêté serait agréable à leurs commettants auxquels ils se chargent de le communiquer pour avoir leur avis et en faire rapport à la prochaine séance”*²².

Quand celle-ci s'ouvrit, le 16, ceux de Sart présentèrent un record pris, le 13, par leur cour de justice: les habitants de ce ban n'acceptaient pas *“pour divers prétextes y détaillés”* d'adhérer à la formation de la caisse de moyens financiers. Le Congrès ne fit pas acter leurs motivations; il remit à plus tard d'en délibérer...²³.

Le 2 octobre, lors des plaids généraux à Theux, une incitation émane des volontaires Patriotes de la communauté de Theux. Ils disent avoir appris *que les habitants de la communauté du ban de Sart ne sont pas instruits du but et des effets de la révolution arrivée dans le Pays de Liege contre la tyrannie, le despotisme et l'aristocratie qui l'ont accablé depuis si longtemps. Aussi ont-ils requis Nicolas Gaspar Bertholet, du village du Tiège, Toussaint Renard du village d'Arbespinne et Melchior Racquet du bourg de Sart, tous habitants patriotes du Sart, de vouloir se rendre avec bon ordre et tranquillité chez leurs co-habitants de ladite communauté du Sart pour leur expliquer que le but et les effets de la susdite Heureuse Révolution sont de réintégrer et soutenir les habitants du Pays dans tous leurs droits, savoir entre autres:*

1° de ne plus payer ni tailles ni impôts quelconques à l'Etat ni ailleurs sans avoir des représentants ou des députés nommés par le peuple, qui puissent s'assurer de la nécessité de ces tailles ou impôts et de leur emploi légitime aux besoins du Pays et des communautés;

2° de ne plus payer ni Waite avoine ni conte avoine ni œufs de pardons²⁴ ni autres semblables exactions de l'ancien régime féodal²⁵;

²² *Idem*, p. 48.

²³ *Idem*, p. 50.

²⁴ Redevance particulière du ban de Verviers.

²⁵ En soulignant cet article, nous attirons l'attention sur le cas particulier de la waite avoine et voyons dans ce texte l'influence des décisions prises par l'Assemblée Nationale de France lors de la Nuit du 4 Août. Elles constituent désormais un élément du programme des révolutionnaires franchimontois.

3° de ne plus être soumis à aucuns privilèges exclusifs, tels que les banalités des moulins ni autres quelconques; Ensuite de quoi les dits Srs N. N. N., après avoir recommandé à tous leurs habitans le bon ordre, l'union, la concorde et la fermeté des anciens Franchimontois, leur manderont en présence de notaire et témoins, S'ils entendent de soutenir le but et les effets de l'Heureuse Révolution et d'inhériter aux arrêtés du Congrès franchimontois, comme les habitans de la communauté de Theux et autres du Marquisat, en un mot s'ils entendent d'être Patriotes ou non et ils feront dresser acte de leurs réponses, noms par noms²⁶.

Il ne semble pas que les délégués ont obtenu des résultats car, les 5 et 13 octobre, aux sixième et septième séances de l'Assemblée Nationale Franchimontoise, les députés de Sart ne sont toujours pas présents. C'est pourquoi le Congrès charge, le 13, neuf de ses membres de se rendre le prochain dimanche, soit le 18, vers les habitants de Sart et s'assurer de leurs sentiments touchant l'accession à la médiation de Sa Majesté Prussienne et relativement aux autres arrêtés de ce Congrès²⁷.

Le 20, lors de sa huitième séance, l'Assemblée Franchimontoise aura la satisfaction d'apprendre, par le rapport de ses députés, que les sentiments des habitants du ban de Sart sont conformes aux vœux du Congrès: ces derniers ont donné les pleins pouvoirs à de nouveaux députés lors d'une assemblée tenue, le 18, devant leur cour de justice. Dès lors, l'Assemblée, répondant aux plaintes réitérées des députés de Sart, a unanimement arrêté de procéder au plus tôt à une correction provisoire de la matricule du Marquisat d'après des relevés, aussi exacts que possible, des revenus et charges tant réels que personnels de chaque communauté²⁸...

Le refus généralisé des redevances en avoine a été proposé; mais il importera de ne négliger aucun moyen quand va se poser le grave problème des ressources financières. On poursuivra la perception de la waite avoine (ci-devant due au souverain) au bénéfice toutefois de la caisse générale du Franchimont et l'on supprimera celle de la comte avoine (ci-devant due à l'avoué).

A Doms

(à suivre...)

²⁶ BCS, FAB, Farde 76.- Non daté, Ecriture de Melchior Fyon.

²⁷ C.D.P., I, p. 101.

²⁸ *Idem*, I, p. 105.